



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : 06/03/2024 /

Dossier complet le : 06/03/2024 /

N° d'enregistrement : F01124P0047

1 Intitulé du projet

Réhabilitation du complexe sportif Pierre de Courbetin à Montigny-le-Bretonneux -

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

COMMUNE

Raison sociale

N° SIRET

2 1 7 8 0 4 2 3 6 0 0 0 1 6

Type de société (SA, SCI...)

Représentant de la personne morale : Madame

Monsieur

Nom

MERCKAERT

Prénom(s)

LORRAIN

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

| N° de catégorie et sous-catégorie | Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.) |
|-----------------------------------|--|
| 44° d) | Réhabilitation du complexe sportif Pierre de Courbetin composé de 2 salles multisports, 1 salle de gymnastiques, 1 salle de boxe, 1 salle de réunion, 2 tennis couverts et leurs locaux annexes -- création d'un auvent + abri moto - végétalisation du parvis |

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

Oui Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

Oui Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

- Rénovation énergétique de l'enveloppe du complexe sportif : dépose complète des façades pour « mise à nu » des éléments de structure et reconstruction de celles-ci - création d'un auvent
- Rénovation intérieure.
- Réaménagement du parvis d'entrée - création abri moto

4.2 Objectifs du projet

Le complexe sportif Pierre de Coubertin datant des années 80, arrive dans une phase incontournable de réhabilitation afin de redonner une image plus contemporaine à ce complexe sportif, d'améliorer le confort des usagers (confort d'hiver, confort d'été, acoustique...)

La rénovation de l'enveloppe du complexe sportif par remplacement des façades métalliques et des menuiseries, isolation par l'extérieur des maçonneries et de la toiture et isolation par l'intérieur des parties en béton brut permettra d'améliorer l'isolation thermique du bâtiment (l'un des plus énergivore de la commune)selon les normes actuelles et limiter les consommations énergétiques aujourd'hui

Les travaux comprennent également la rénovation les intérieurs par réfection des revêtements sportifs, des peintures et de certains plafonds, remplacement de la chaudière, de la centrale d'air et mise en place de ventilation double flux dans les salles n'en disposant pas. Ces travaux permettront d'améliorer grandement le confort qu'usage de l'établissement pour les nombreux utilisateurs.

Le réaménagement du parvis de 2000m² permettra de créer des zones végétalisées, de favoriser la perméabilité des sols et d'éviter l'effet d'îlot de chaleur.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Les travaux sont prévus pour une durée de 21 mois séquencés en 3 phases.

La 1ère phase consistera aux travaux de la grande salle multisport 1 et du hall : dépose de la première trame de la charpente métallique du hall et dépose des façades existantes puis réalisation des nouvelles façades pour assurer le clos couvert. Les travaux intérieurs sur les panoplies techniques et les finitions pourront alors être réalisés ainsi que les travaux sur la première moitié de la surface du parvis.

La 2nde phase consistera aux travaux de la salle multisport 2 et de la salle de gym : dépose des façades existantes puis réalisation des nouvelles façades pour assurer le clos couvert. Les travaux intérieurs sur les panoplies techniques et les finitions pourront alors être réalisés ainsi que les travaux sur la seconde moitié de la surface du parvis.

La 3ème phase consistera aux travaux du tennis couvert et du auvent : dépose des façades existantes puis réalisation des nouvelles façades pour assurer le clos couvert. Les travaux intérieurs sur les panoplies techniques et les finitions pourront alors être réalisés ainsi que la pose du auvent en façade.

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Dans la phase d'exploitation, le complexe sportif peut accueillir un effectif de 5604 personnes lors de manifestations diverses (accueil des scolaires, matchs de compétitions, forum des associations, etc.).

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

PERMIS DE CONSTRUIRE

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

| Grandeurs caractéristiques du projet | Valeurs |
|--|----------------------|
| Emprise total des bâtiments | 5 820 m ² |
| Surface dans œuvre (SDO) de l'ensemble | 6 136 m ² |
| Surface zone d'intervention | 9 915 m ² |

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : 2 Voie : rue Charles Linné

Lieu-dit :

Localité : Montigny-le-Bretonneux

Code postal : 7 8 1 8 0 BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : 4 8 ° 4 6 ' 4 9 " N Lat. : 0 2 ° 0 1 ' 5 8 " E

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Point de d'arrivée : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

PLUi de Saint Quentin en Yvelines : zone UE1B31.
<https://www.saint-quentin-en-yvelines.fr/vivre-ici/logement-et-urbanisme/urbanisme/plans-locaux-durbanisme/plui/>

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

| Le projet se situe-t-il : | Oui | Non | Lequel/Laquelle ? |
|--|--------------------------|-------------------------------------|-------------------|
| Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| En zone de montagne ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Sur le territoire d'une commune littorale ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |

| Le projet se situe-t-il : | Oui | Non | Lequel/Laquelle ? |
|--|-------------------------------------|-------------------------------------|---|
| Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) - Approbation par le conseil communautaire de Saint Quentin en Yvelines le 10/02/2022 |
| Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Un Plan de Prévention des Risques Naturels (PPRN) « Mouvements de terrain » est en vigueur sur la commune de Montigny-Le-Bretonneux D'après la cartographie du PPRN, Le site d'étude n'est pas concerné |
| Si oui, est-il prescrit ou approuvé ? | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | |
| Dans un site ou sur des sols pollués ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Dans une zone de répartition des eaux ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | D'après le SIGES Seine-Normandie, Montigny-Le-Bretonneux se situe dans la zone de répartition des eaux n°03001 « Albien » de type souterraine. Selon arrêté préfectoral du 10 Mai 2004 : Nappe de Beauce : présence d'eau souterraine à une profondeur de -350 m NGF. |
| Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Dans un site inscrit ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |

| Le projet se situe-t-il dans ou à proximité : | Oui | Non | Lequel et à quelle distance ? |
|---|-------------------------------------|-------------------------------------|---|
| D'un site Natura 2000 ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Projet hors zone Natura 2000. Les Zones de Protection Spéciale (ZPS) les plus proche du projet correspondent à la ZPS FR1112011 « Massif de Rambouillet et zones humides proches » à environ 1,9km au Sud et à la ZPS FR1110025 « Etang de Saint Quentin » à 2,1km au Nord-Ouest |
| D'un site classé ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

| Incidences potentielles | | Oui | Non | De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel |
|-------------------------|--|--------------------------|-------------------------------------|--|
| Ressources | Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | Est-il excédentaire en matériaux ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | Est-il déficitaire en matériaux ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ? | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | |

| Incidences potentielles | | Oui | Non | De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel |
|-------------------------|---|-------------------------------------|-------------------------------------|---|
| Ressources | Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Il s'agit d'un projet de rénovation d'un existant. Alimentation en eau et assainissement sont déjà en place et suffisant. |
| Milieu naturel | Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Risques | Est-il concerné par des risques technologiques ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | Est-il concerné par des risques naturels ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | Engendre-t-il des risques sanitaires ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Risque inhérent au traitement de l'eau : Développement de légionelle par la production d'eau chaude sanitaire |
| | Est-il concerné par des risques sanitaires ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |

| Incidences potentielles | | Oui | Non | De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel |
|-------------------------------------|--|---------------------------------------|-------------------------------------|--|
| Nuisances | Engendre-t-il des déplacements/des trafics ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | Est-il source de bruit ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Bruit inhérent à tout équipement public recevant du public lors de manifestation (matches, forum des associations, etc.) |
| | Est-il concerné par des nuisances sonores ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | Engendre-t-il des odeurs ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | Est-il concerné par des nuisances olfactives ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | Engendre-t-il des vibrations ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | Est-il concerné par des vibrations ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | Engendre-t-il des émissions lumineuses ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Déperdition des éclairages intérieurs via les surfaces vitrées. Eclairage des espaces extérieurs (déjà présent dans l'existant) |
| | Est-il concerné par des émissions lumineuses ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | Émissions | Engendre-t-il des rejets dans l'air ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| Engendre-t-il des rejets liquides ? | | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Si oui, dans quel milieu ? | | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |

| Incidences potentielles | | Oui | Non | De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel |
|------------------------------------|---|-------------------------------------|-------------------------------------|--|
| Émissions | Engendre-t-il des effluents ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Eaux usées et pluviales rejetées dans les réseaux appropriés. |
| | Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Patrimoine/Cadre de vie/Population | Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Sans Objet

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Mesure de réduction d'impact durant le chantier :

Le projet de restructuration du gymnase ne doit pas créer des nuisances tant pour les riverains que pour l'écosystèmes en place. Une charte chantier propre sera pensée afin de maîtriser le suivi des déchets et le déroulé du chantier. La rédaction du Schéma d'Organisation et de Gestion des Déchets (SOGED) cadrera la gestion des déchets sur site. Un taux de valorisation de 80% des déchets sera atteint via la mise en place de bennes spécifiques clairement identifiées via une signalétique pérenne et à la vue de tous. Ce chantier respectueux de l'environnement limitera son impact sur le réchauffement climatique via un suivi des consommations en eau et en électricité du chantier précis. Ainsi :

- Mise en place de compteurs eau et électricité pour la base vie et pour le chantier.
- Les déchets seront stockés dans les bennes appropriées avec à minima les bennes suivantes : déchet dangereux (DD), déchet inerte (DI), déchet non dangereux et déchets d'emballages.
- La réception des bordereaux de suivis de déchets servira à déterminer et suivre les déchets produit.
- Un taux de valorisation de 80% sera attendu.
- Des bennes complémentaires seront installées sur le chantier en cas d'utilisation de matériaux ne faisant pas partie des déchets précités tel qu'une benne à bois.
- Le Plan d'Installation de Chantier (PIC) explicitera clairement le dérouler du chantier et les aménagements nécessaires.
- Le tri des déchets sera simplifié grâce à une signalétique limpide à proximité des zones de tri. Des formations de sensibilisation seront également données pour informer le personnel sur les pratiques à adopter.

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

| Objet | | |
|-------|---|-------------------------------------|
| 1 | Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié . | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 2 | Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas. | <input type="checkbox"/> |
| 3 | Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe). | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 4 | Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain. | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 5 | Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé | <input type="checkbox"/> |
| 6 | Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 7 | Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets. | <input checked="" type="checkbox"/> |

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

(i) Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

| Objet | | |
|-------|--------------------------------|-------------------------------------|
| 1 | Presentation projet niveau APS | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 2 | | <input type="checkbox"/> |
| 3 | | <input type="checkbox"/> |
| 4 | | <input type="checkbox"/> |
| 5 | | <input type="checkbox"/> |

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Nom MERCKAERT

Prénom Lorrain

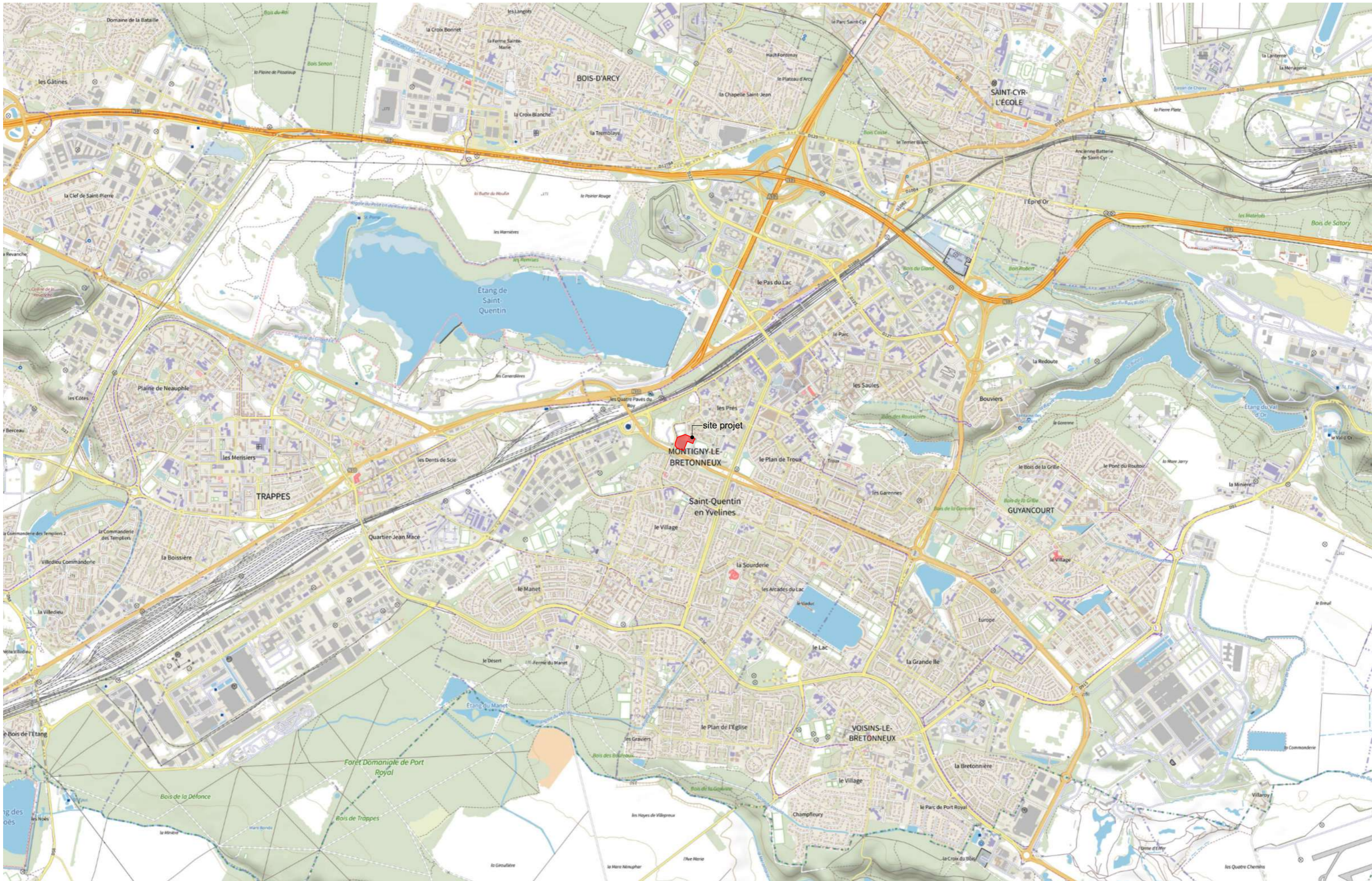
Qualité du signataire Maire de la Commune

À MONTIGNY LE BRETONNEUX

Fait le 05/03/2023



Signature du (des) demandeur(s)



PROJET
REHABILITATION DU COMPLEXE SPORTIF PIERRE DE COUBERTIN
 2 Rue Charles Linné
 78180 Montigny-le-Bretonneux

N° PROJET
196_MONT
 MAITRISE D'OUVRAGE
VILLE DE MONTIGNY LE BRETONNEUX
 66 rue de la Mare aux Carats
 78180 Montigny le Bretonneux
 #Numéro de téléphone du Client
 #E-mail du Client

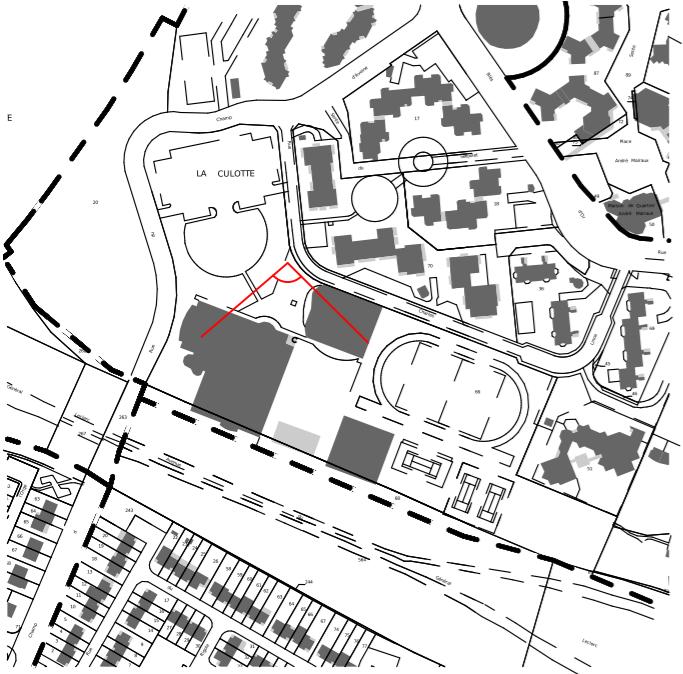
MAITRISE D'OEUVRE
OLGGA architectes
 95 rue Montmartre
 75002 Paris
 01 42 40 08 25
 contact@olgga.fr

DOCUMENT
 Plan de Situation
 PHASE
PC

DATE
 20/02/2024
 DESSINATEUR
 JP
 ECHELLE
 1:25000
 FORMAT
 A3

Ces plans ne sont pas des plans d'exécution. La représentation des détails ci-contre permet de visualiser la mise en oeuvre des différents éléments architecturaux. Il appartient à chaque corps d'état de vérifier chacun des détails et d'y apporter les modifications nécessaires et de diffuser celle-ci aux corps d'état concernés ainsi qu'au maître d'oeuvre pour validation et prise en compte des détails d'exécution fournis par l'entreprise.

PC1.1



Plan de Localisation



Vue depuis le Parvis d'Entrée - Novembre 2022

PROJET
REHABILITATION DU COMPLEXE SPORTIF PIERRE DE COUBERTIN
 2 Rue Charles Linné
 78180 Montigny-le-Bretonneux

N° PROJET
196_MONT

MAITRISE D'OUVRAGE
VILLE DE MONTIGNY LE BRETONNEUX
 66 rue de la Mare aux Carats
 78180 Montigny le Bretonneux
 #Numéro de téléphone du Client
 #E-mail du Client

MAITRISE D'OEUVRE
OLGGA architectes
 95 rue Montmartre
 75002 Paris
 01 42 40 08 25
 contact@olgga.fr

DOCUMENT
 Photographie situant le projet dans son environnement proche

PHASE
PC

DATE
 20/02/2024

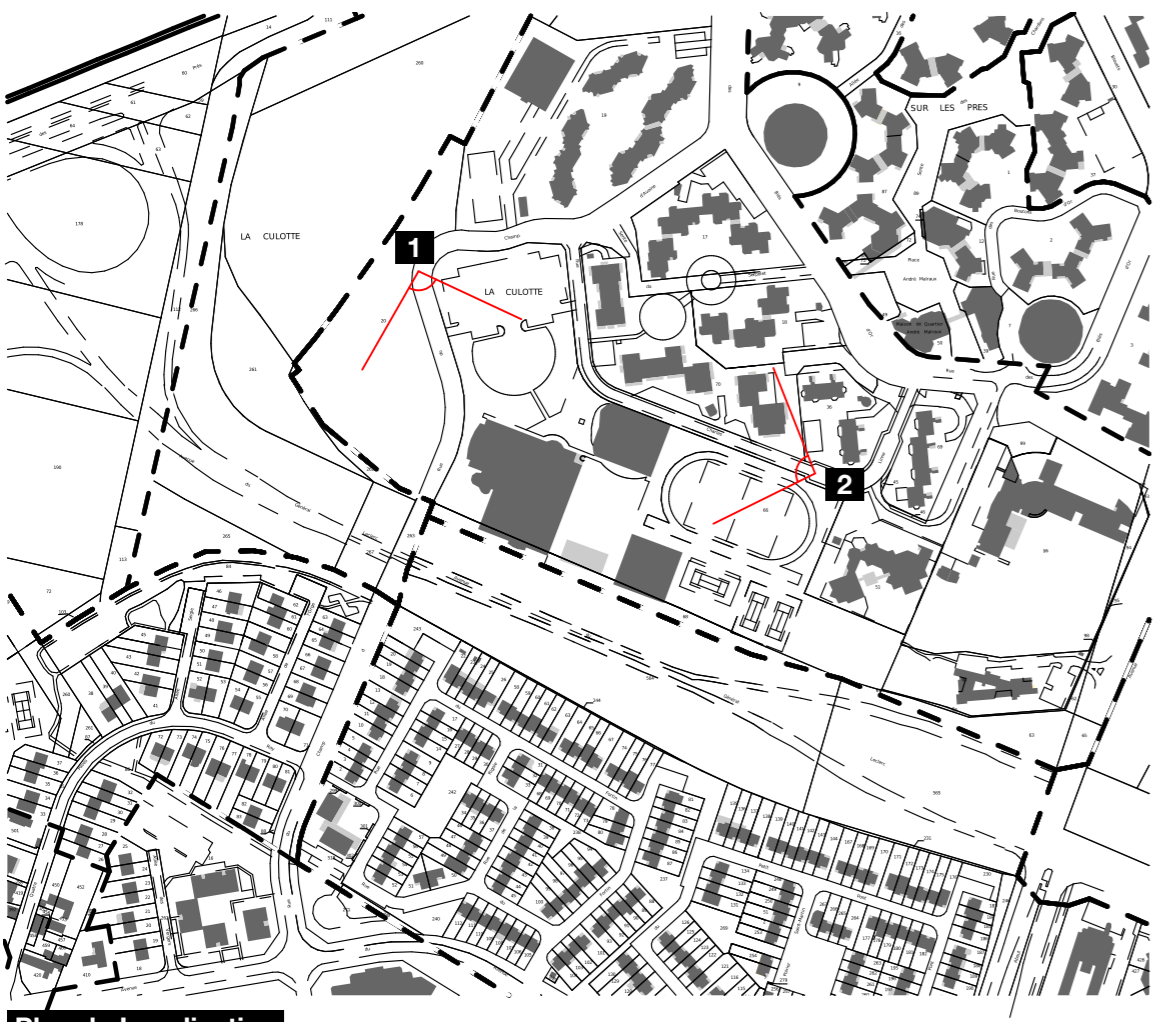
DESSINATEUR
 JP

ECHELLE
 1:5000

FORMAT
 A3

Ces plans ne sont pas des plans d'exécution. La représentation des détails ci-contre permet de visualiser la mise en oeuvre des différents éléments architecturaux. Il appartient à chaque corps d'état de vérifier chacun des détails et d'y apporter les modifications nécessaires et de diffuser celle-ci aux corps d'état concernés ainsi qu'au maître d'oeuvre pour validation et prise en compte des détails d'exécution fournis par l'entreprise.





Plan de Localisation



1. Vue depuis la Rue Champs d'Avoine - Septembre 2023



2. Vue depuis la Rue Charles Linné - Février 2023

PROJET
REHABILITATION DU COMPLEXE SPORTIF PIERRE DE COUBERTIN
 2 Rue Charles Linné
 78180 Montigny-le-Bretonneux

N° PROJET
196_MONT

MAITRISE D'OUVRAGE
VILLE DE MONTIGNY LE BRETONNEUX
 66 rue de la Mare aux Carats
 78180 Montigny le Bretonneux
 #Numéro de téléphone du Client
 #E-mail du Client

MAITRISE D'OEUVRE
OLGGA architectes
 95 rue Montmartre
 75002 Paris
 01 42 40 08 25
 contact@olgga.fr

DOCUMENT
 Photographies situant le projet dans son environnement lointain

PHASE
PC

DATE
 20/02/2024

DESSINATEUR
 JP

ECHELLE
 1:5000

FORMAT
 A3

Ces plans ne sont pas des plans d'exécution. La représentation des détails ci-contre permet de visualiser la mise en oeuvre des différents éléments architecturaux. Il appartient à chaque corps d'état de vérifier chacun des détails et d'y apporter les modifications nécessaires et de diffuser celle-ci aux corps d'état concernés ainsi qu'au maître d'oeuvre pour validation et prise en compte des détails d'exécution fournis par l'entreprise.

PC8

Montigny-le Bretonneux

RÉHABILITATION
DU GYMNASÉ
PIERRE DE COUBERTIN
NOTICE APS

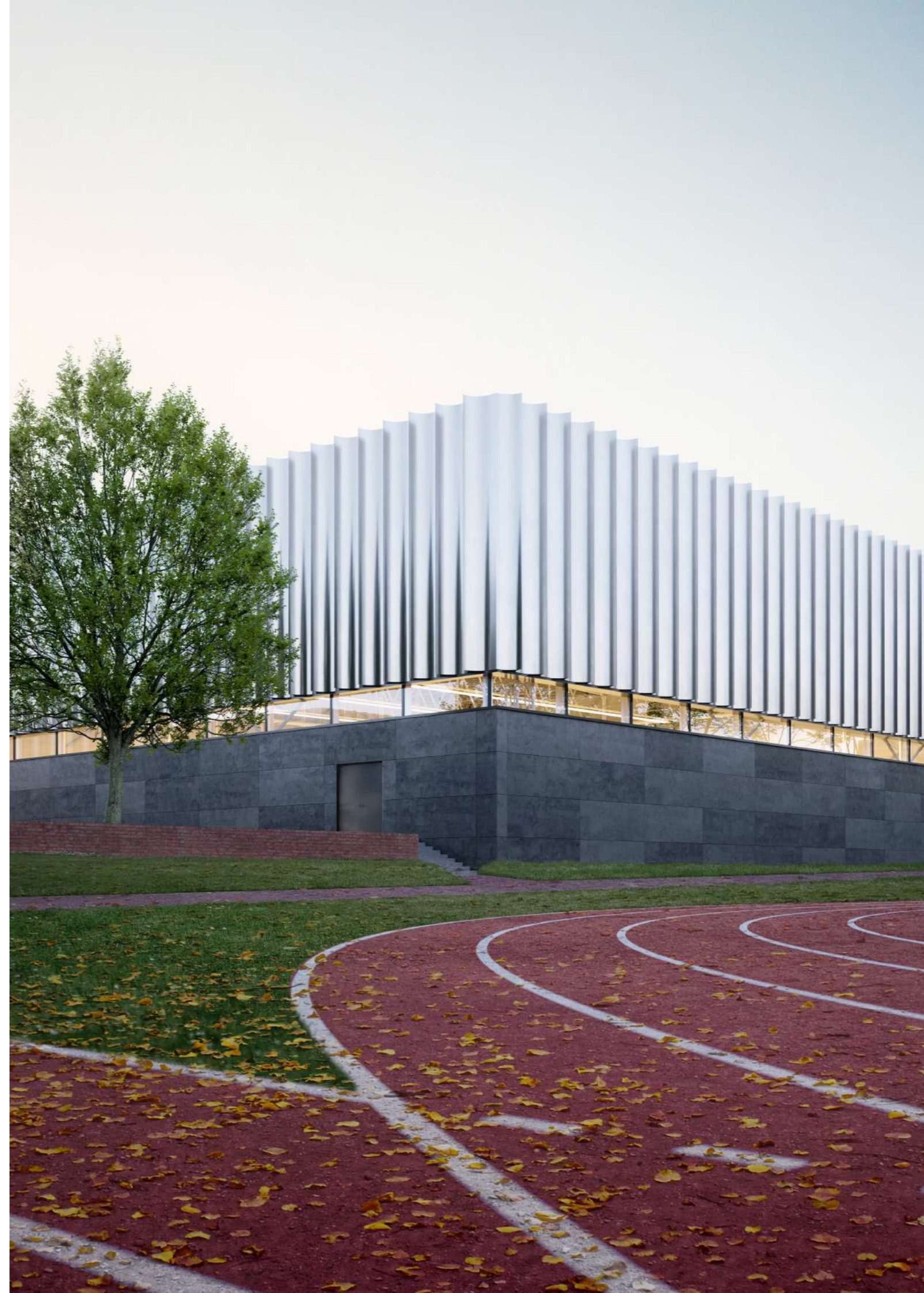


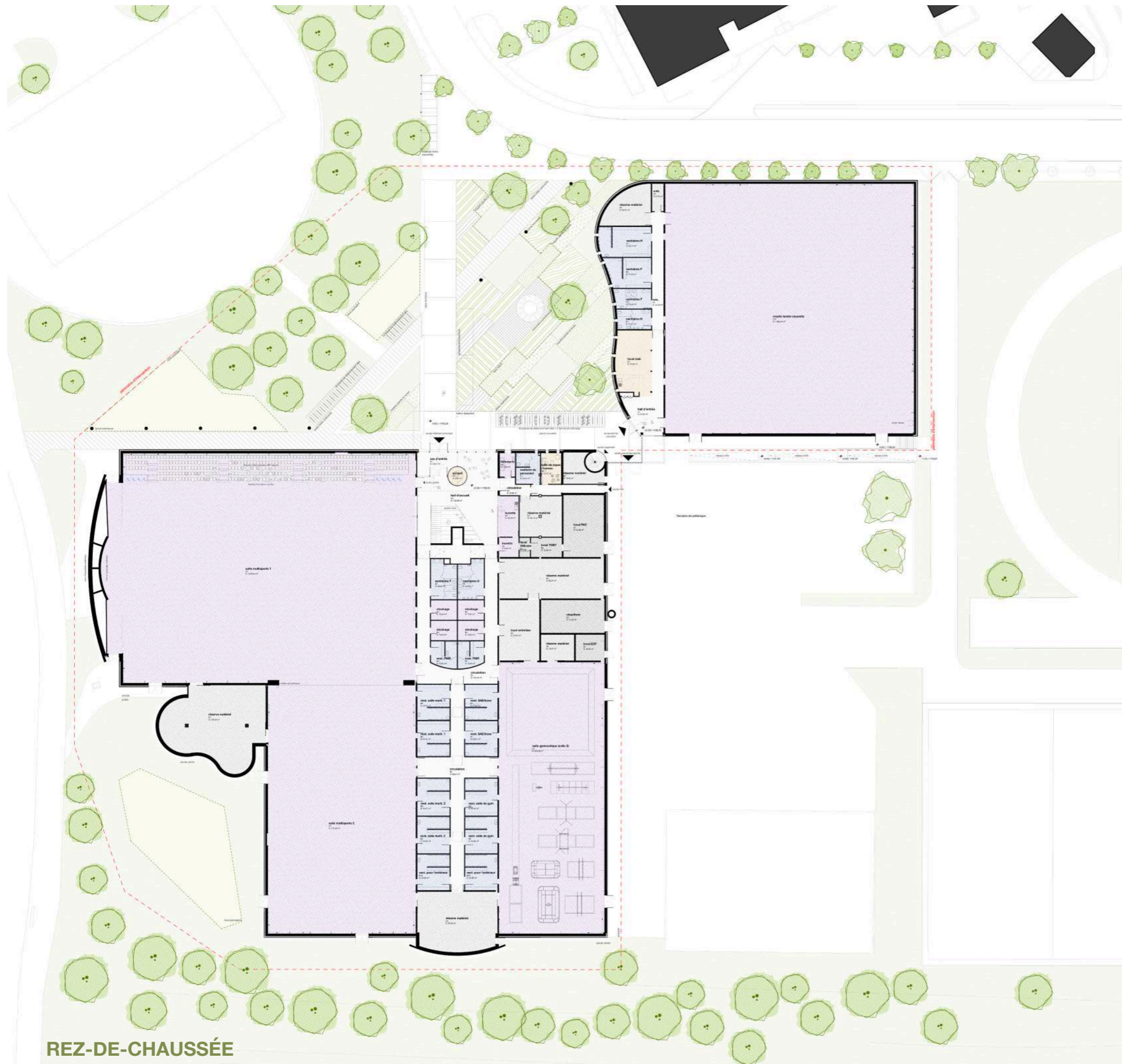
OLGGA - SCHEMAA - BOLLINGER+GROHMANN - PRISME - OASIIS - ECALLARD ECONOMISTE - ATP INFRA - ALTERNATIVE - ESPACE LIBRE - CRX CENTRE

EVOLUTION PROJET

Les éléments suivants du projet ont été modifiés selon les remarques et demandes suite au concours et à la négociation :

- Suppression des accroches vélos le long de l'axe central et devant la baie vitrée du hall pour être repositionné dans la zone végétalisée à l'ouest du parvis.
- Création d'un couloir d'accès direct au boulodrome depuis le hall.
- Modification de l'aménagement paysager pour donner accès au monument et permettre le recueillement des visiteurs.
- Proposition de l'ouverture du club house du boulodrome sur hall et création d'une ouverture directe sur l'air de jeu au-delà de la clôture.
- Proposition d'une rampe permettant l'accès PMR à la zone est du centre sportif (piste d'athlétisme, tennis couverts, agrès sportifs etc.).
- Agrandissement de l'espace de convivialité devant la buvette par la modification de la morphologie du gradin.





REZ-DE-CHAUSSÉE



R+1

MODIFICATIONS DU PARVIS

- SUPPRESSION MIROIR D'EAU POUR ACCÈS COMMÉMORATIONS
- SUPPRESSION STATIONNEMENT VÉLOS LE LONG DU CHEMINEMENT PRINCIPAL
- SUPPRESSION STATIONNEMENT VÉLOS DEVANT BAIES VITRÉE HALL
- AJOUT DES STATIONNEMENT VÉLOS SUPPRIMÉS LE LONG DU CHEMINEMENT DIAGONAL



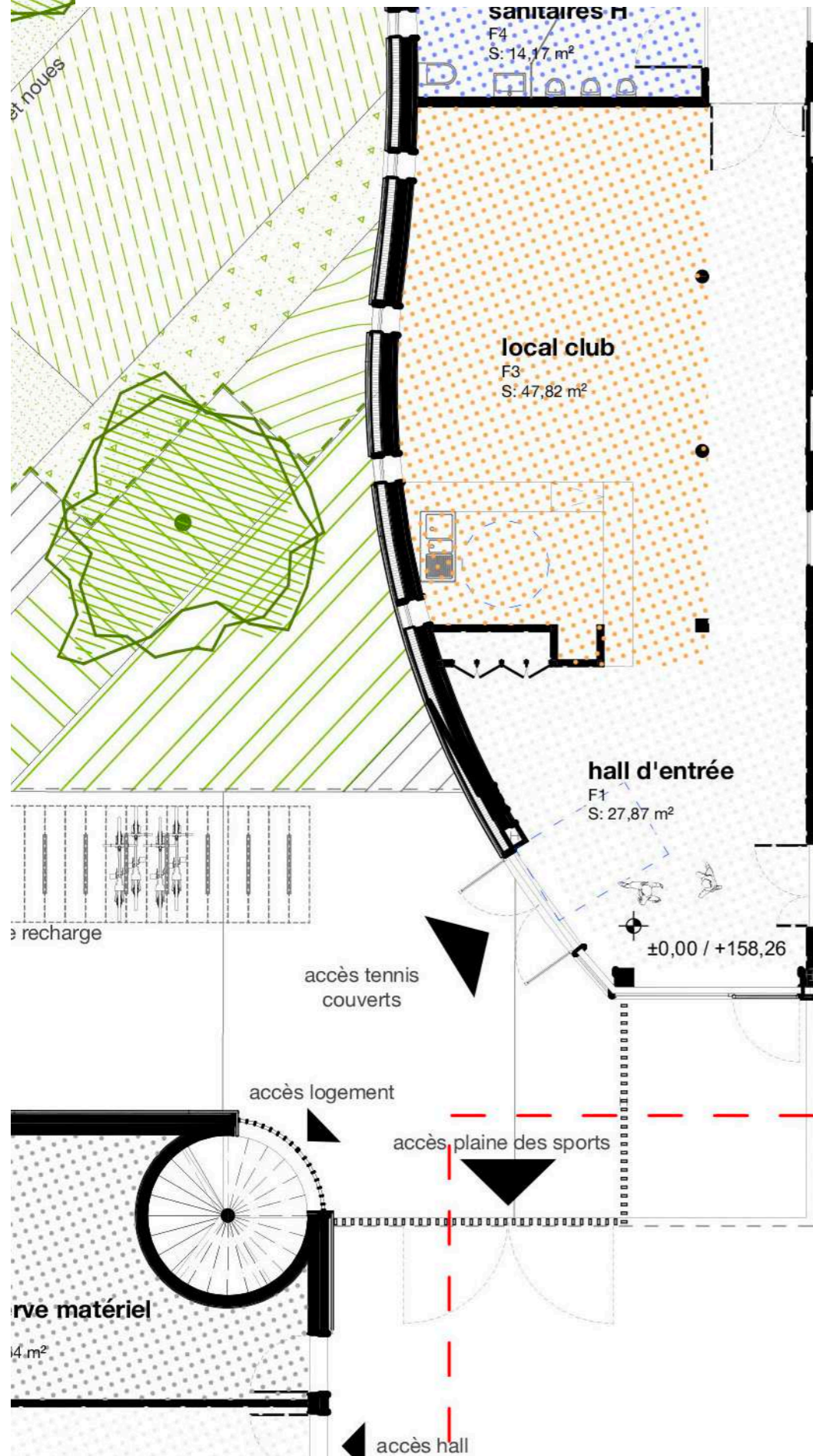
MODIFICATIONS DU HALL PRINCIPAL

- CREATION D'UN COULOIR D'ACCES DIRECT VERS LE BOULODROME
- AGRANDISSEMENT DE L'ESPACE DE CONVIVIALITÉ



MODIFICATIONS DU HALL TENNIS

- OUVERTURE DU CLUB HOUSE SUR LE HALL
- DÉPLACEMENT DE LA CLÔTURE POUR CRÉER UN ACCÈS DIRECT AU BOULODROME



MODIFICATIONS DES ESPACES EXTÉRIEURS

- CRÉATION D'UNE RAMPE PMR POUR ACCÈS À LA PLAINE DES SPORTS

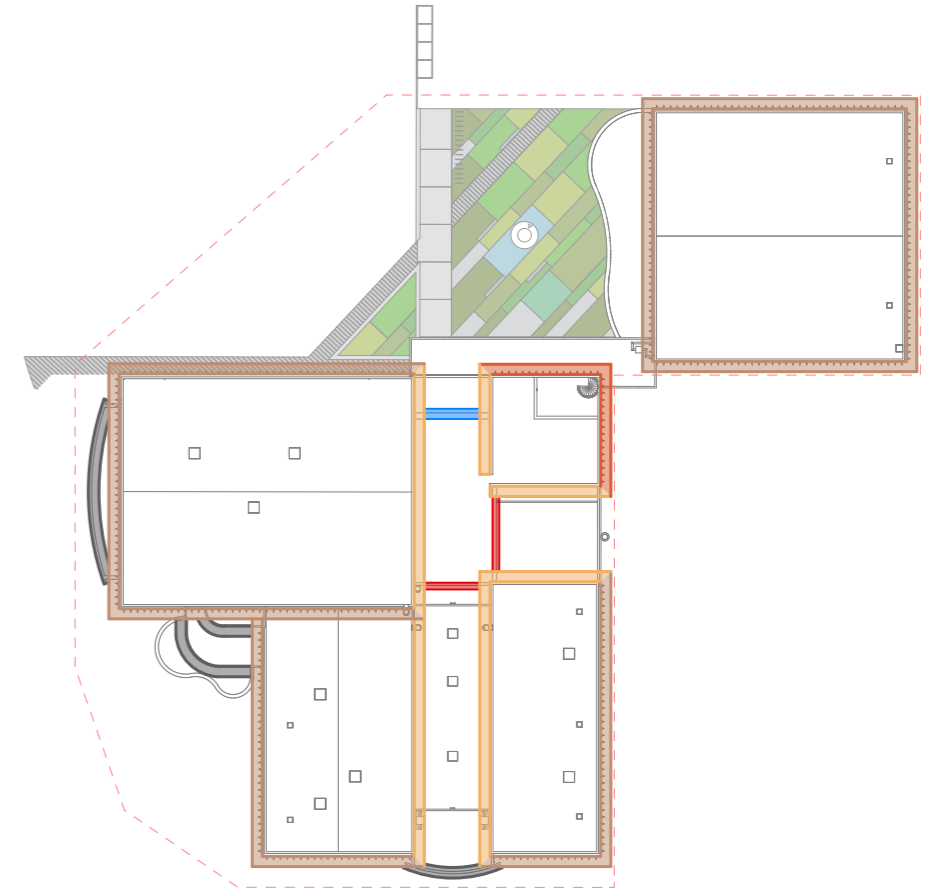
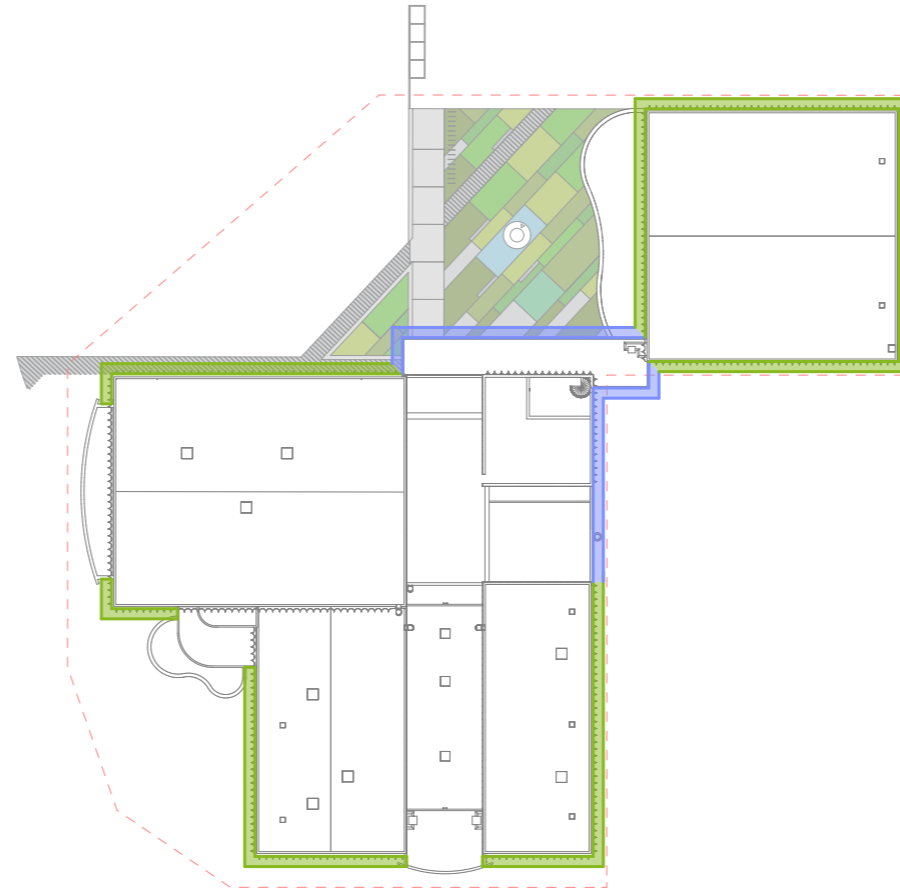
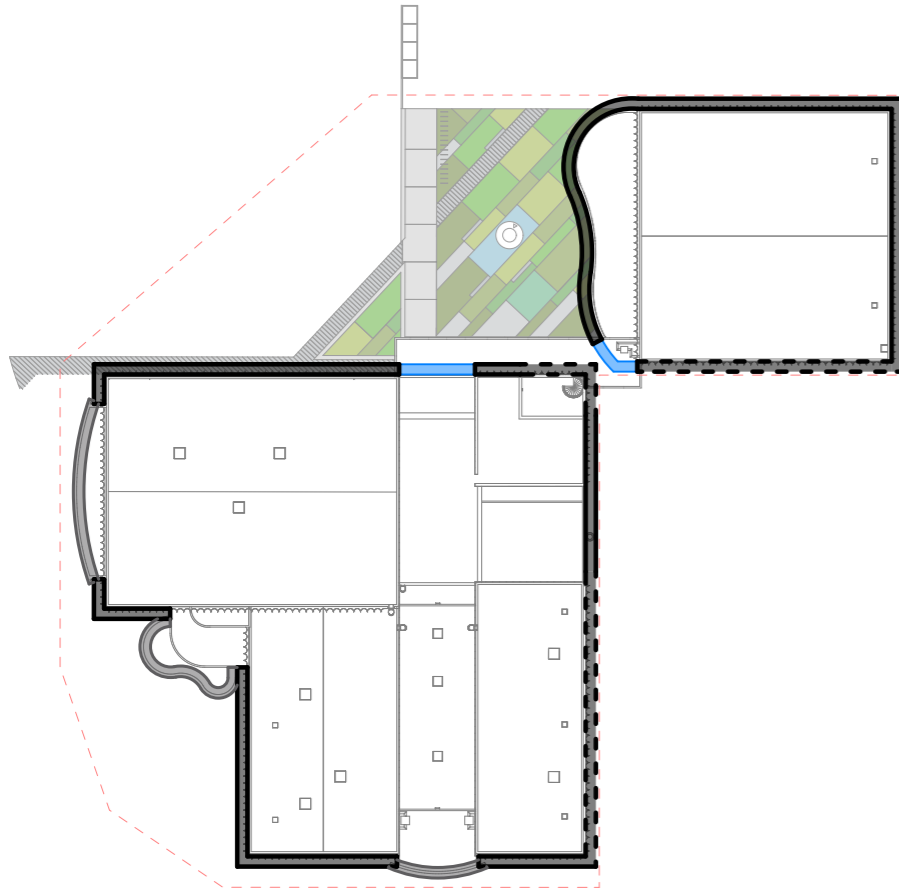






DETAILS FAÇADES



COMPOSITION FACADE NIVEAU RDC







COMPOSITION FACADE NIVEAU BANDEAU

COMPOSITION FACADE NIVEAU ETAGE



-  Parement béton allégé sur ITE sur mur existant
-  Parement béton allégé sur ITE sur maçonnerie
-  Façade béton brut existante lasurée avec ITI
-  Mur-rideau

-  Bandeau vitré avec menuiserie alu
-  Bandeau polycarbonate

-  Sur-façade en alu inox brossée incurvée
-  Sur-façade en alu inox brossée plane
-  Sur-façade en alu inox brossée incurvée perforée
-  Façade béton brut existante lasurée avec ITI
-  Façade enduit sur mur existant sur ITE
-  Mur-rideau

Béton allégé : Panneau Equitone



Menuiserie thermolaquée blanc

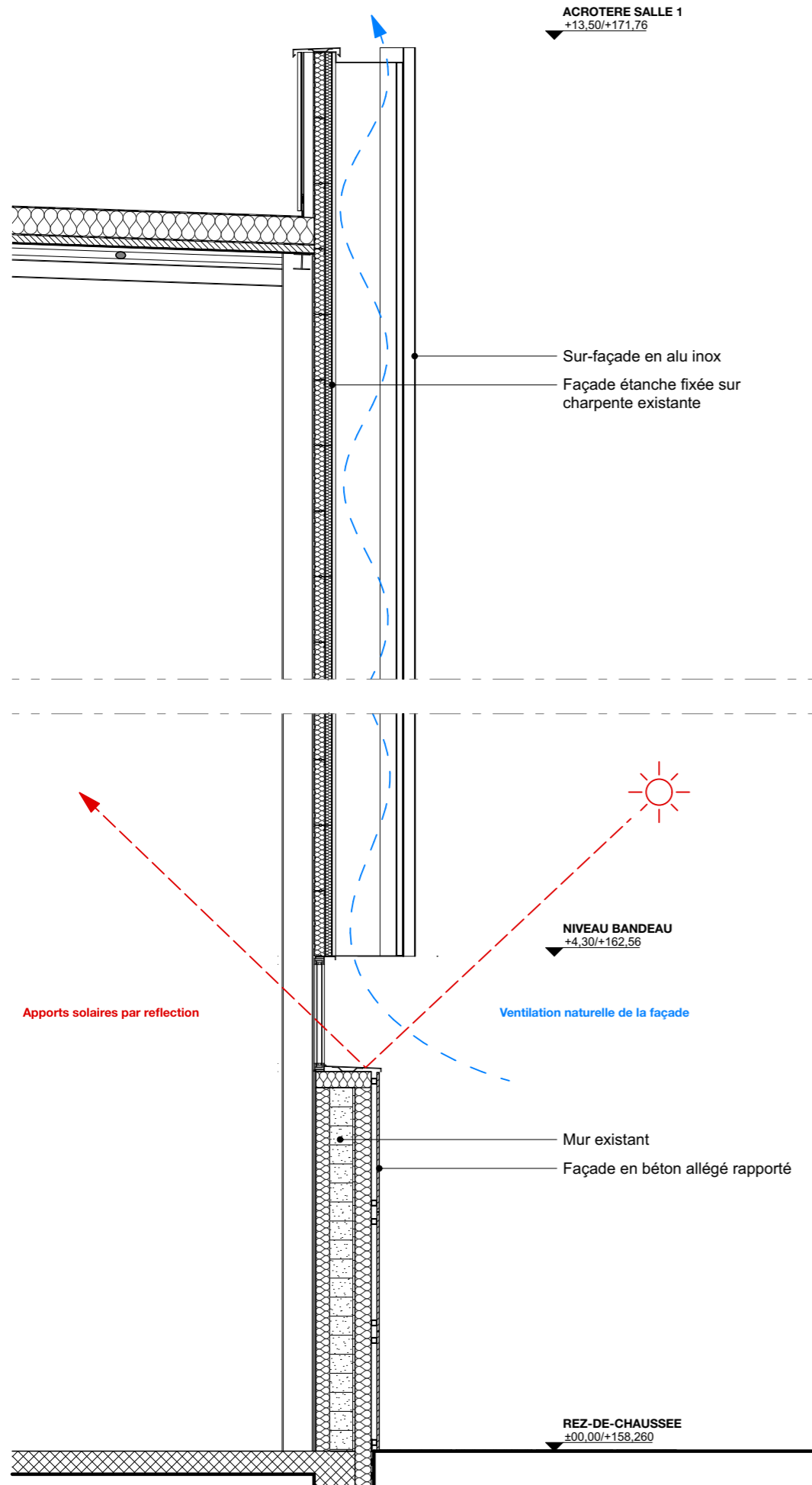


Polycarbonate : Danpalon Everlite

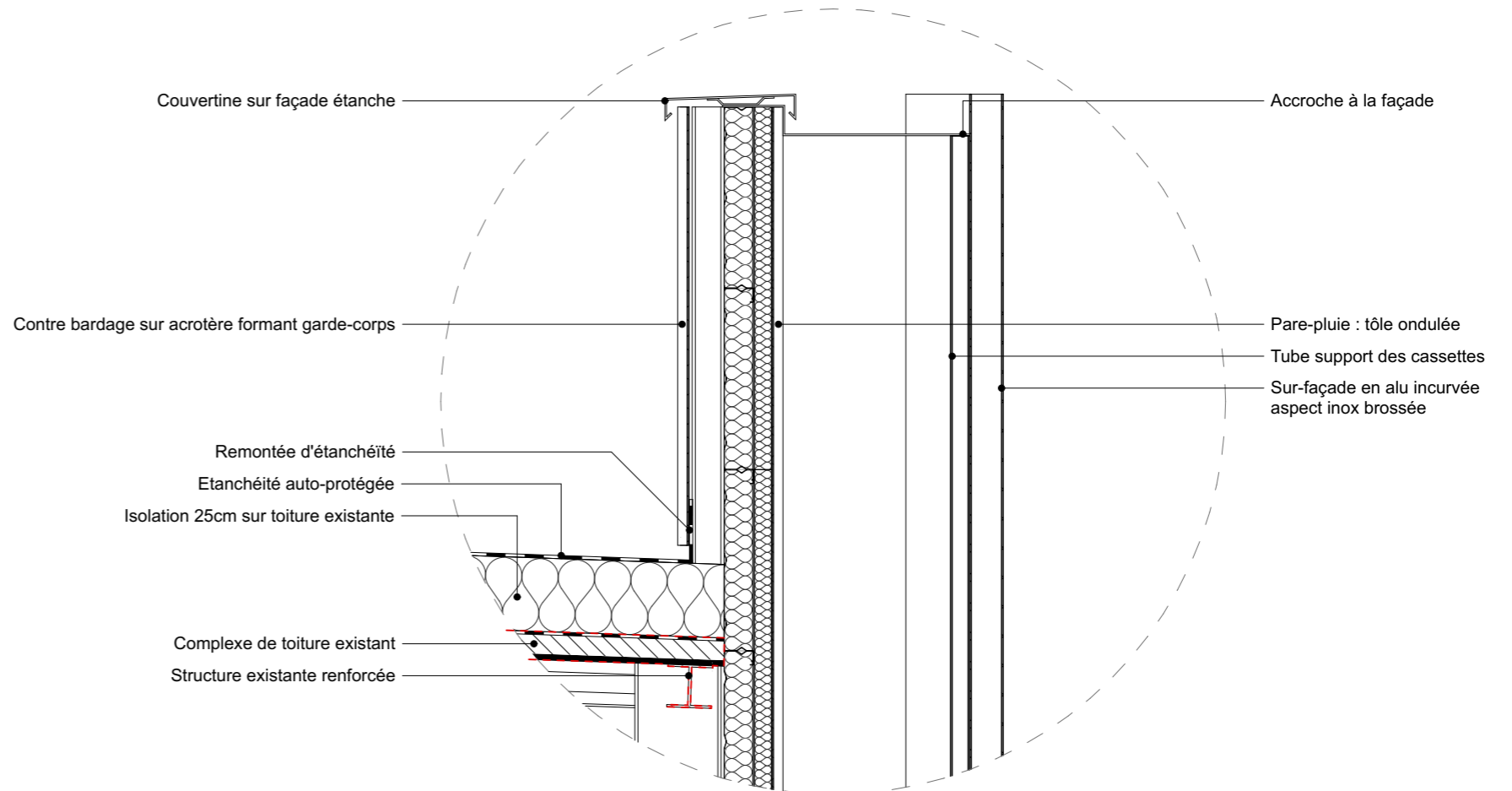


Aluminium aspect inox brossé : Alunatur Vernis Bright TL

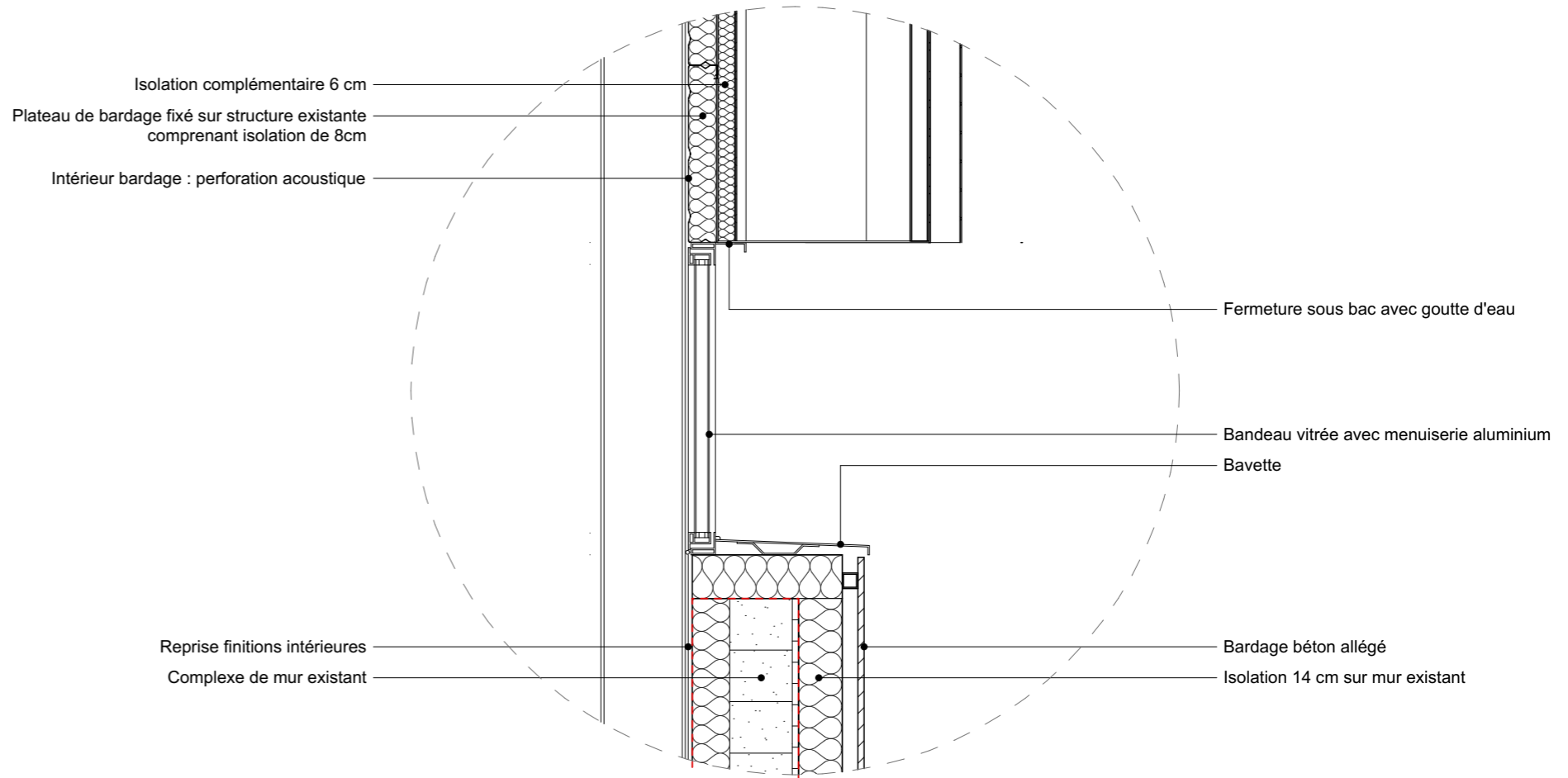




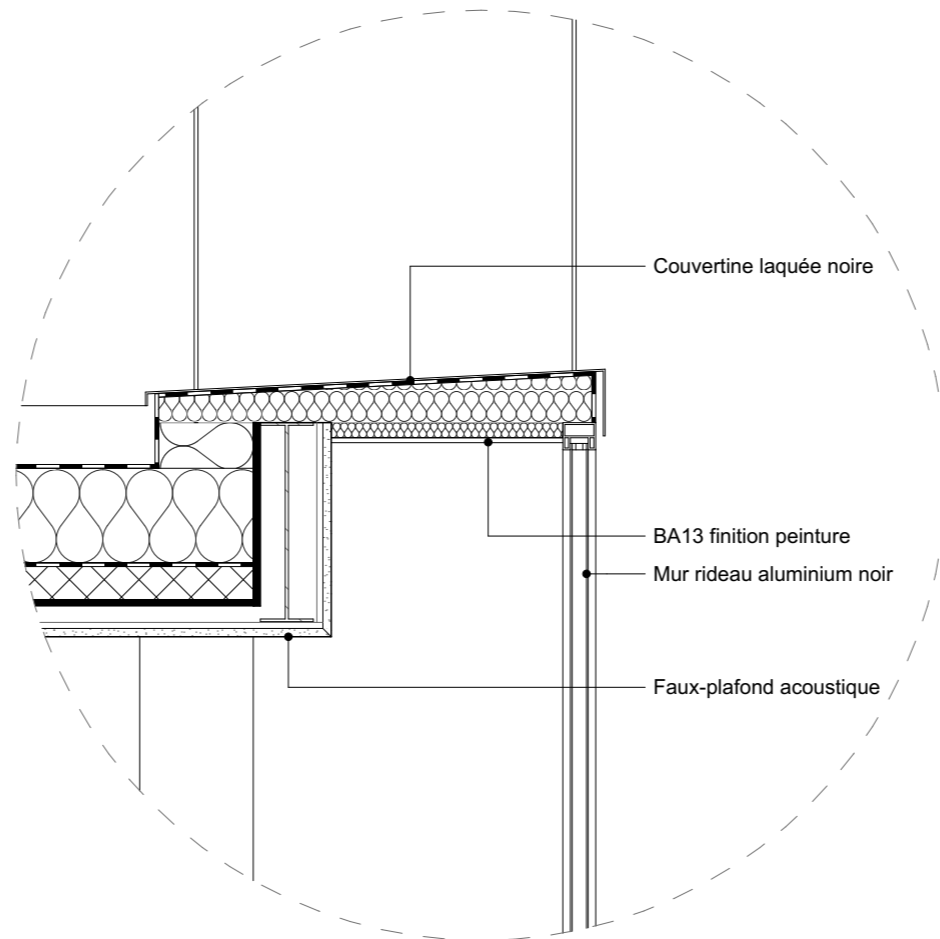
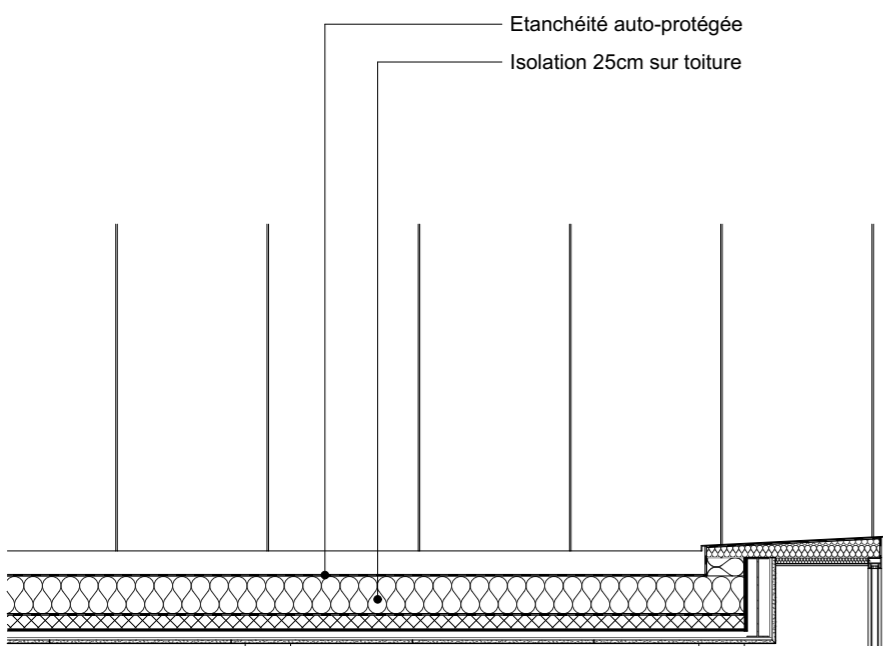
DETAIL : Façade GENERALE 1:50



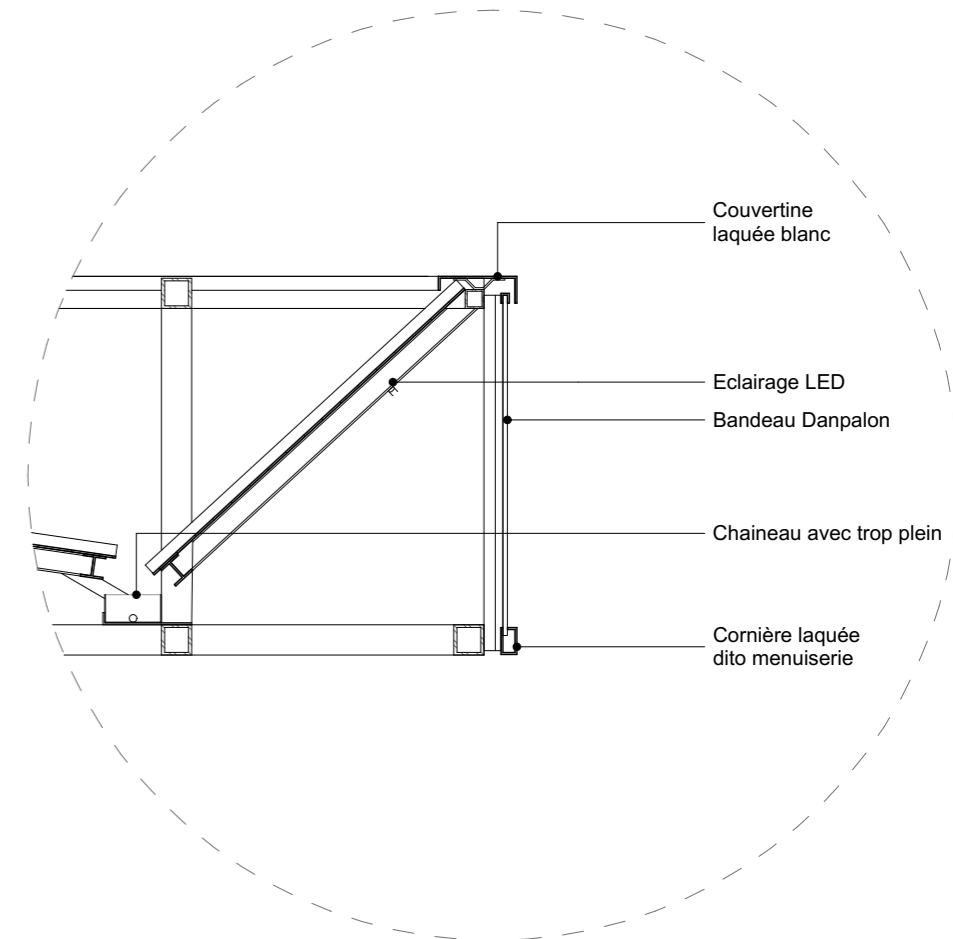
DETAIL : Raccord toiture / façade 1:20



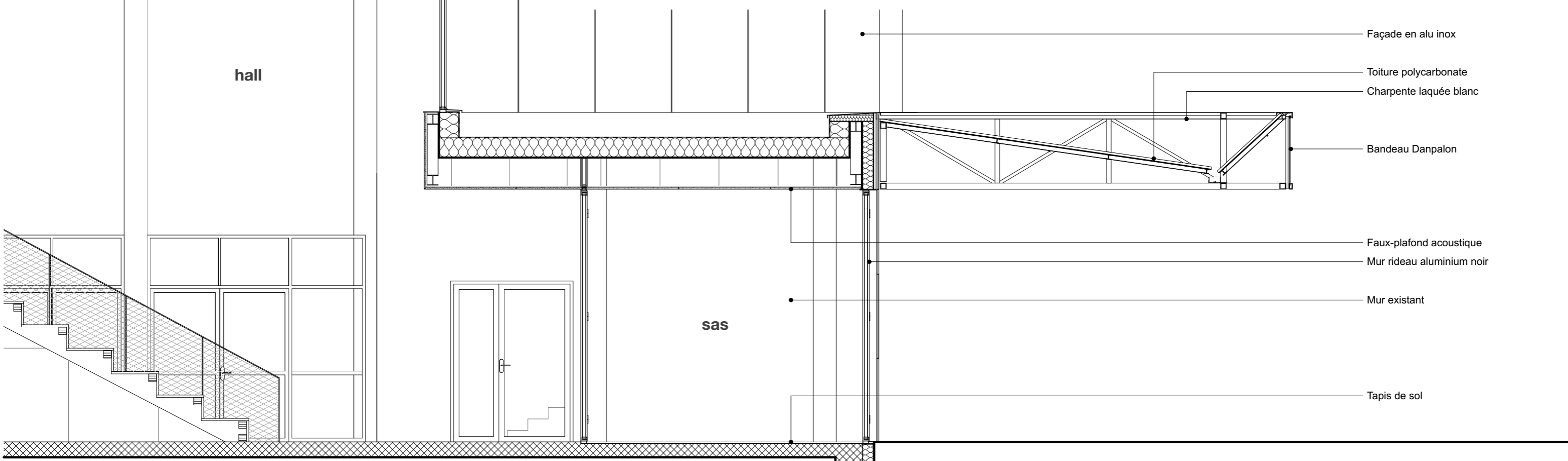
DETAIL : Ouvertures et complexes de façade 1:20



DETAIL : Ouverture haute sur HALL 1:20

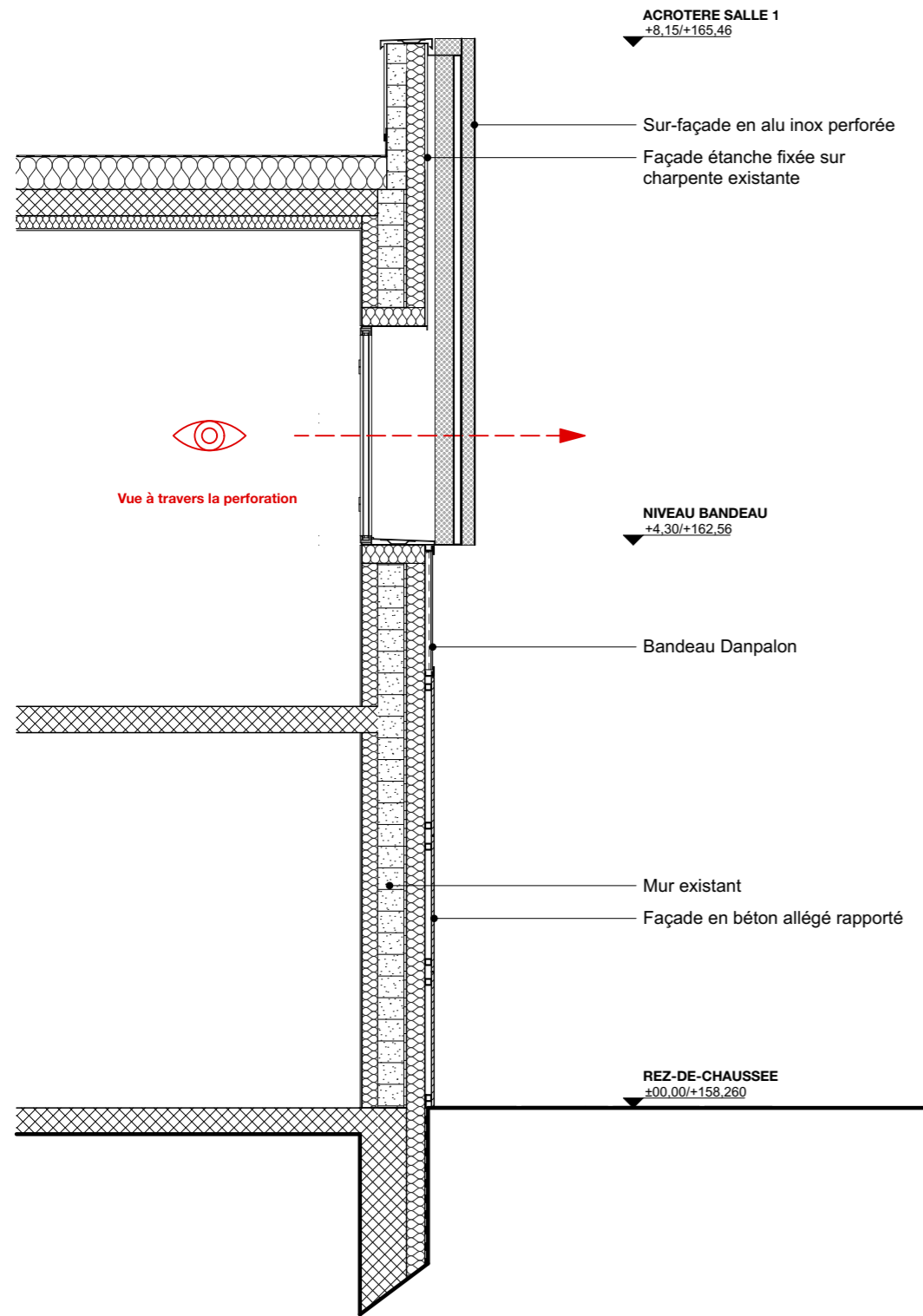


DETAIL : Bord du AUVENT 1:20



DETAIL : Façade HALL 1:50

Référence façade : Gymnase du lycée Jeanne d'Arc à Rouen, Olgga



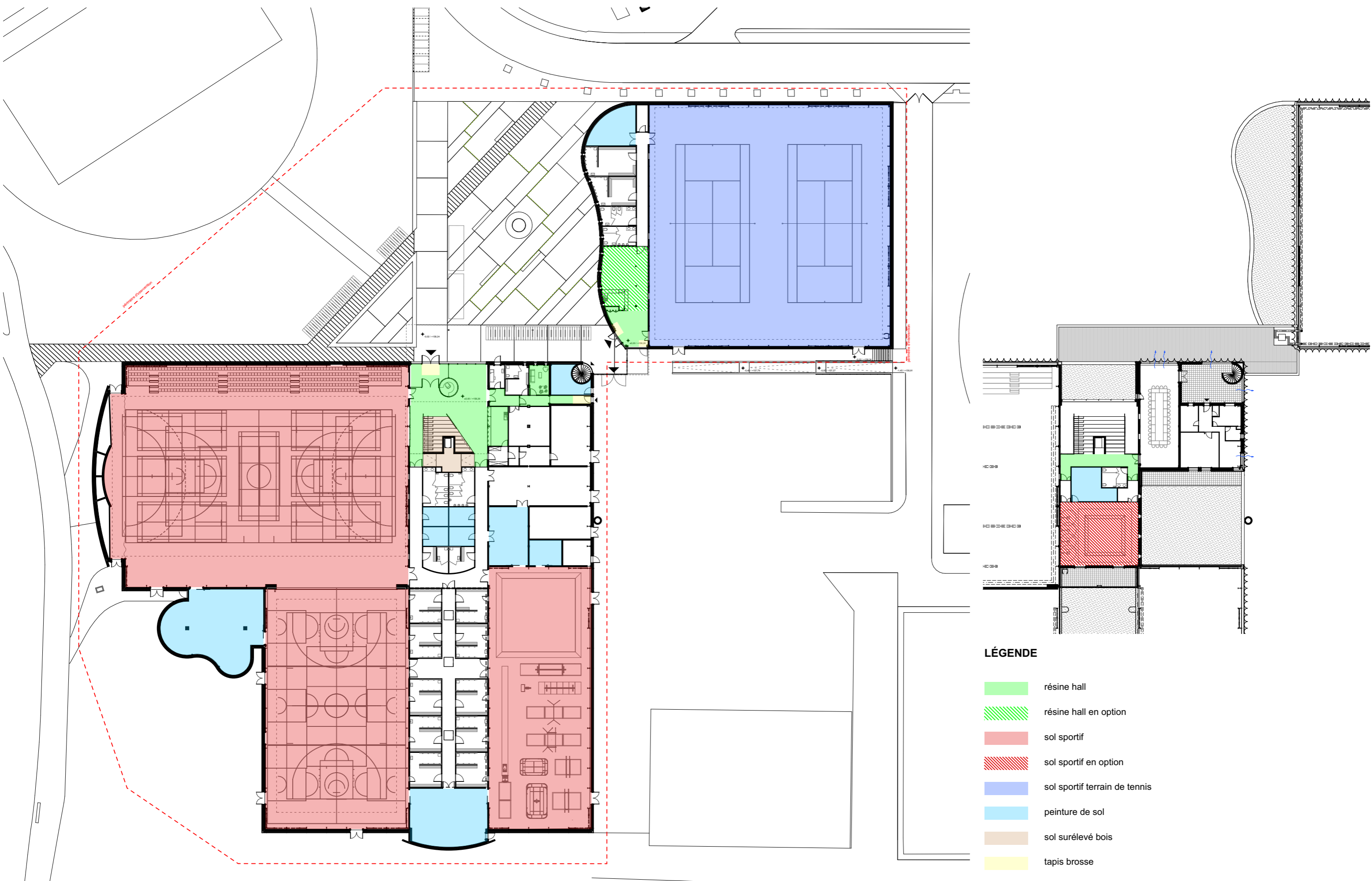
Sur-façade en tôle perforée : Stade Paul Lignon à Rodez, Olgga



Vue depuis l'extérieur

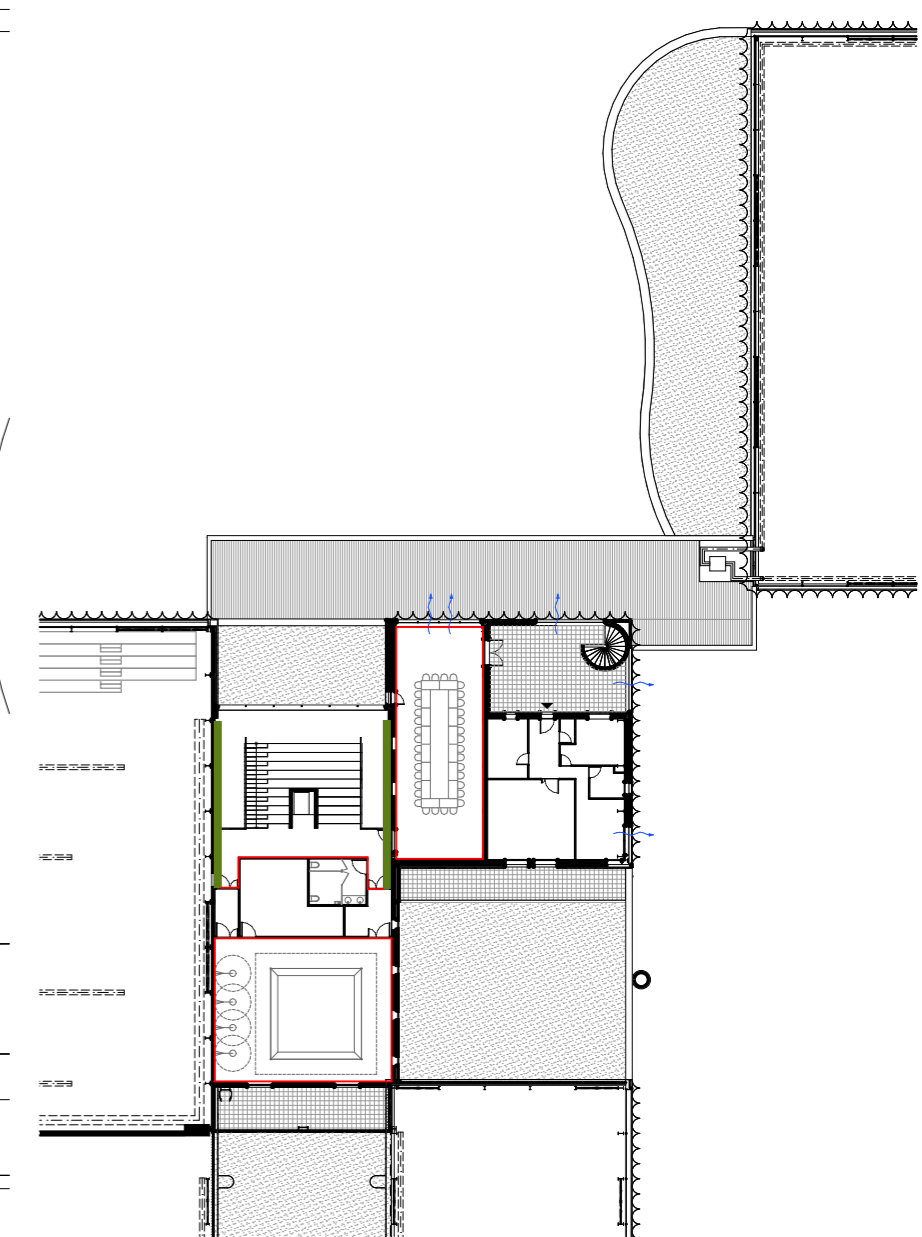
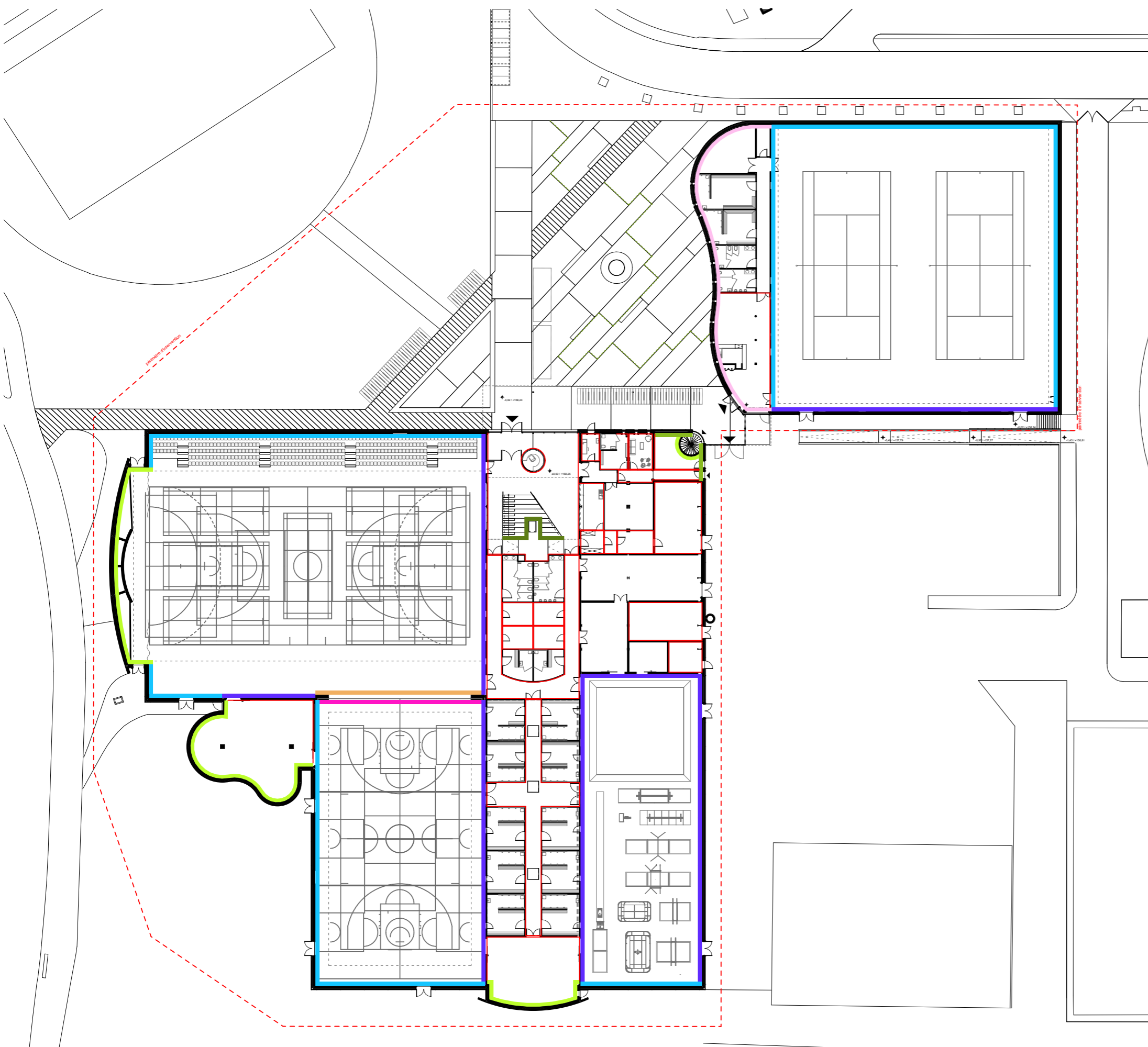
Vue depuis l'intérieur

FINITIONS INTÉRIEURES



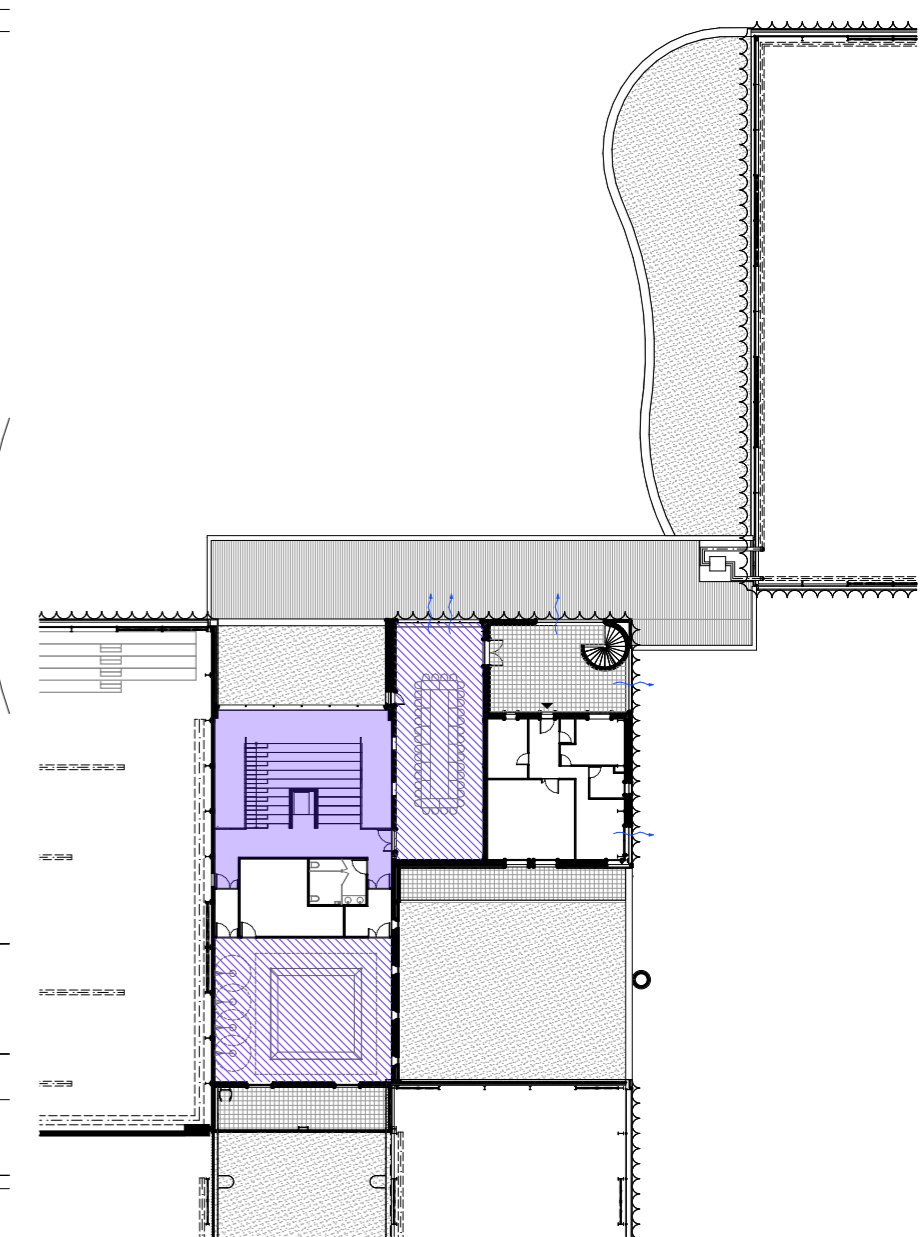
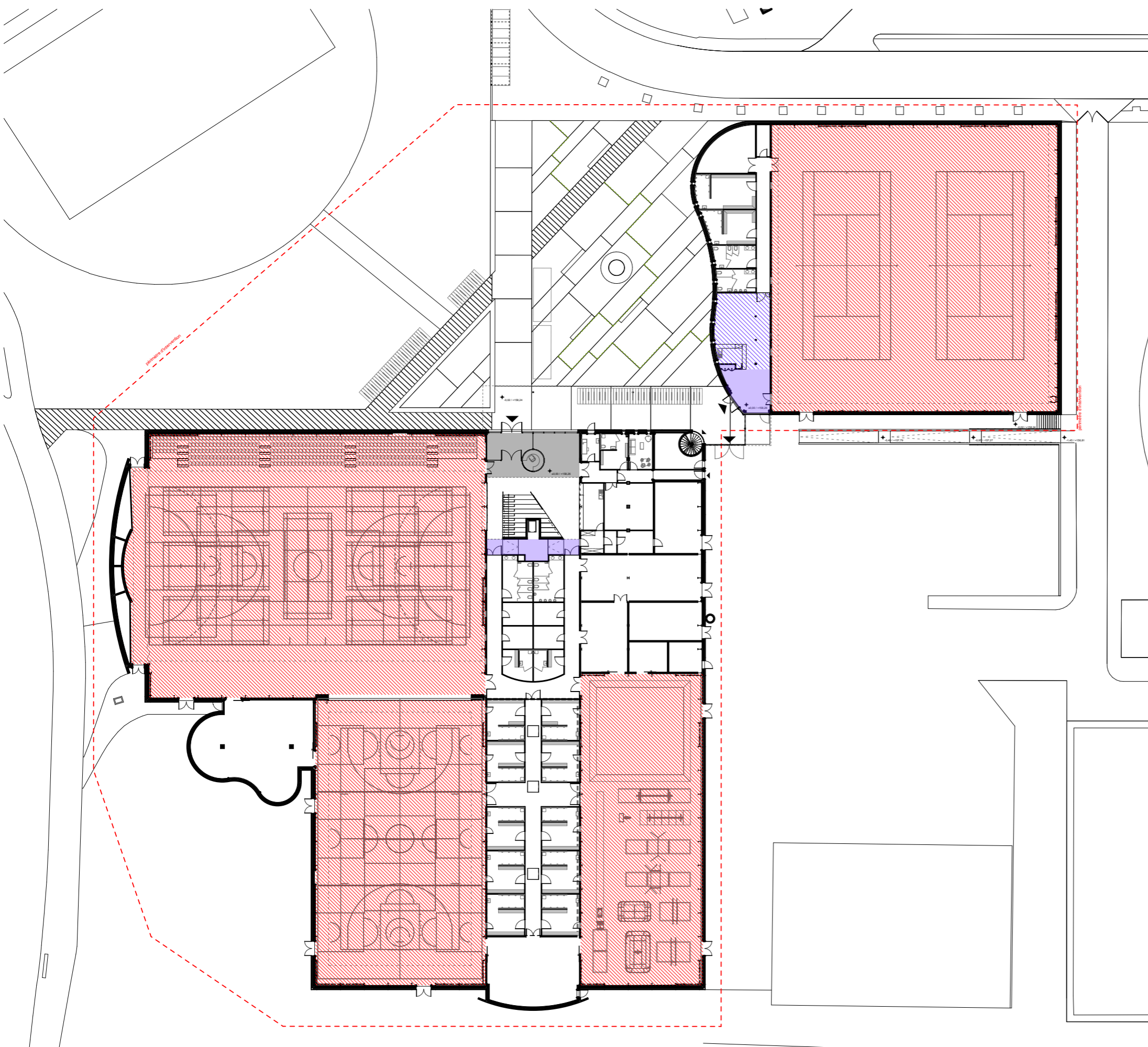
LÉGENDE

- résine hall
- résine hall en option
- sol sportif
- sol sportif en option
- sol sportif terrain de tennis
- peinture de sol
- sol surélevé bois
- tapis brosse



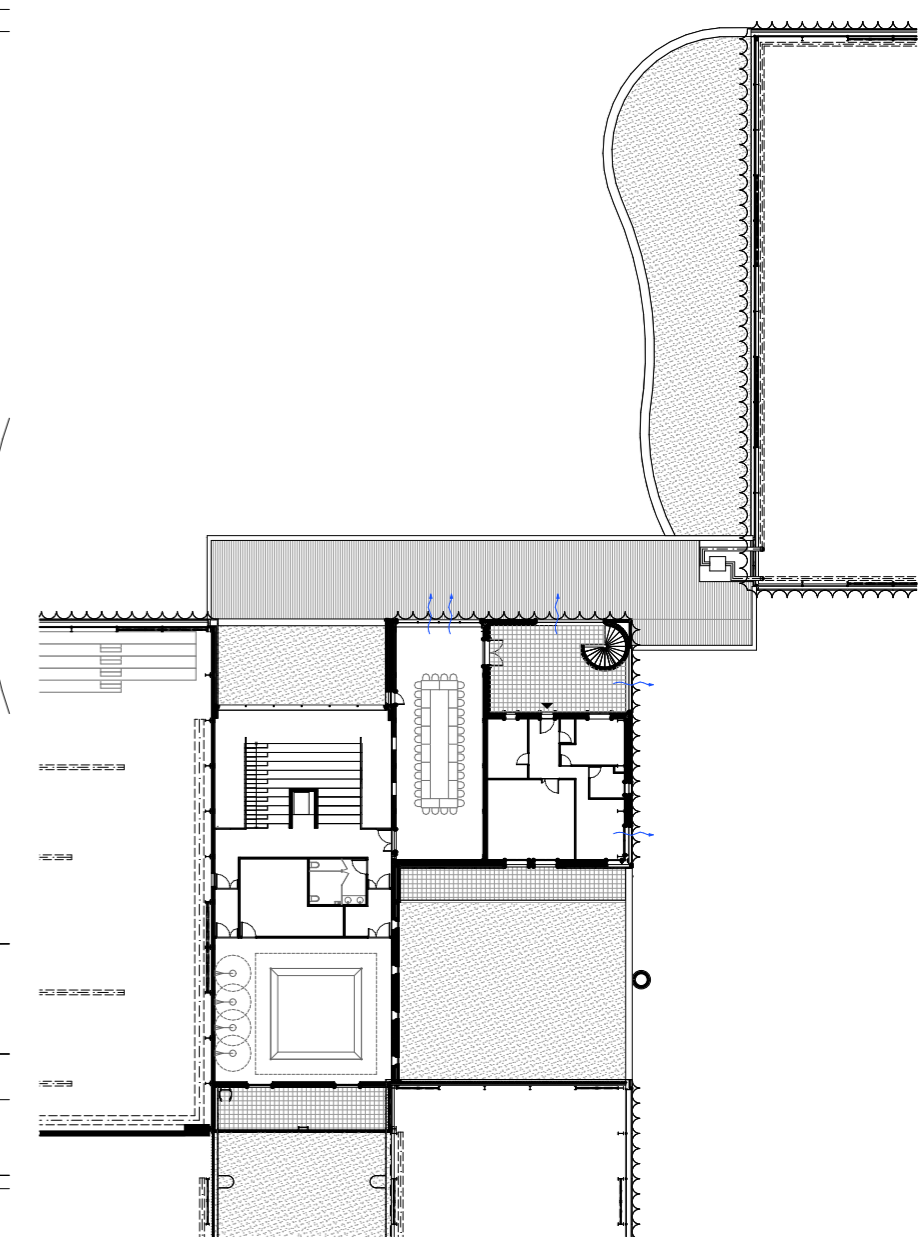
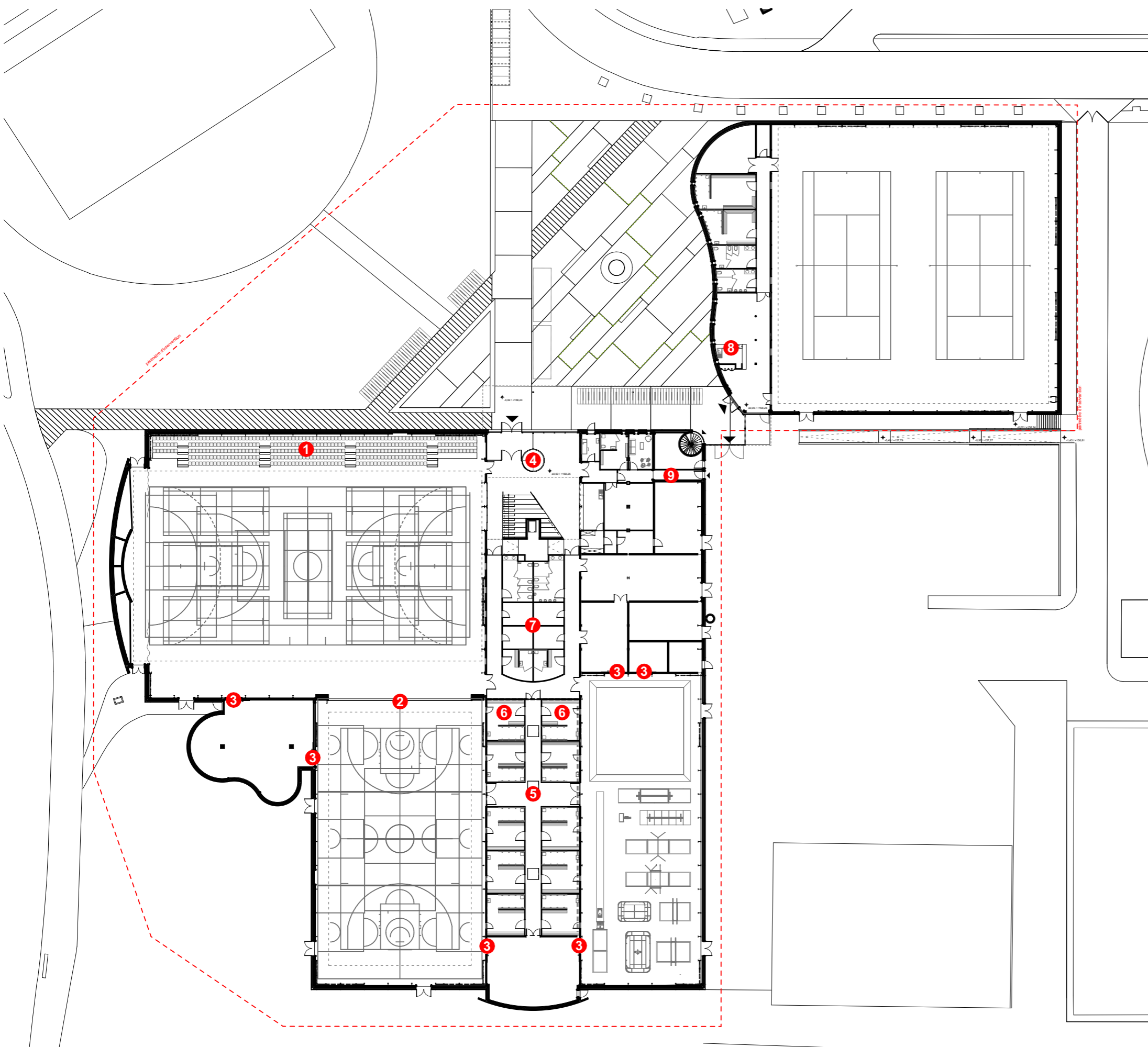
LÉGENDE

- partie basse : réfection doublage partielle avec peinture + vitrage
- partie haute : bardage avec finition acoustique + peinture charpente
- partie basse : peinture mur parpaing béton (bandeau vitrée sur ext.)
- partie haute : bardage avec finition acoustique + peinture charpente
- partie basse : béton brut
- partie haute : bardage avec finition acoustique + peinture charpente
- doublage avec isolation intérieure
- mur neuf avec ITE
- habillage bois
- béton brut
- peinture



LÉGENDE

- finition : béton brut + traitement acoustique ponctuel
- faux plafond acoustique dalles 1200x600 structures invisibles
 RAL au choix de l'architecte
- faux plafond acoustique dalles 1200x600 structures invisibles en option
 RAL au choix de l'architecte
- finition peinture sous bac + charpente
 RAL au choix de l'architecte



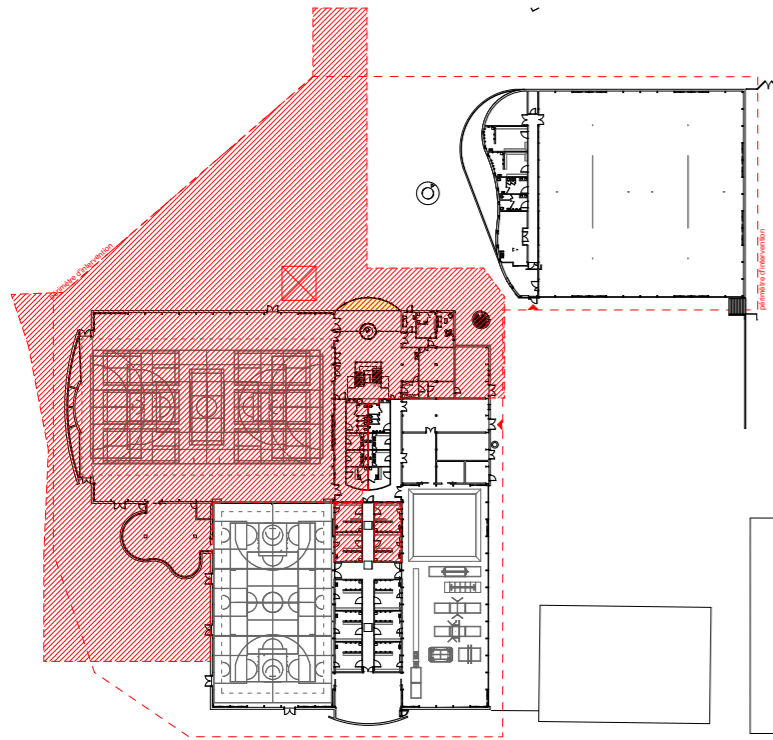
LÉGENDE

- ① remplacement du jardin télescopique
- ② remplacement de la paroi mobile par un rideau séparatif acoustique
- ③ remplacement portes stockages non conformes
- ④ réfection loge gardien et pose film opalescent
- ⑤ remplacement portes endommagées (quantité à définir)
- ⑥ ajout banc PMR
- ⑦ transformation vestiaire en stockage
- ⑧ création bar club house pétanque (option)
- ⑨ création couloir liaison boulodrome (option)

PHASAGE

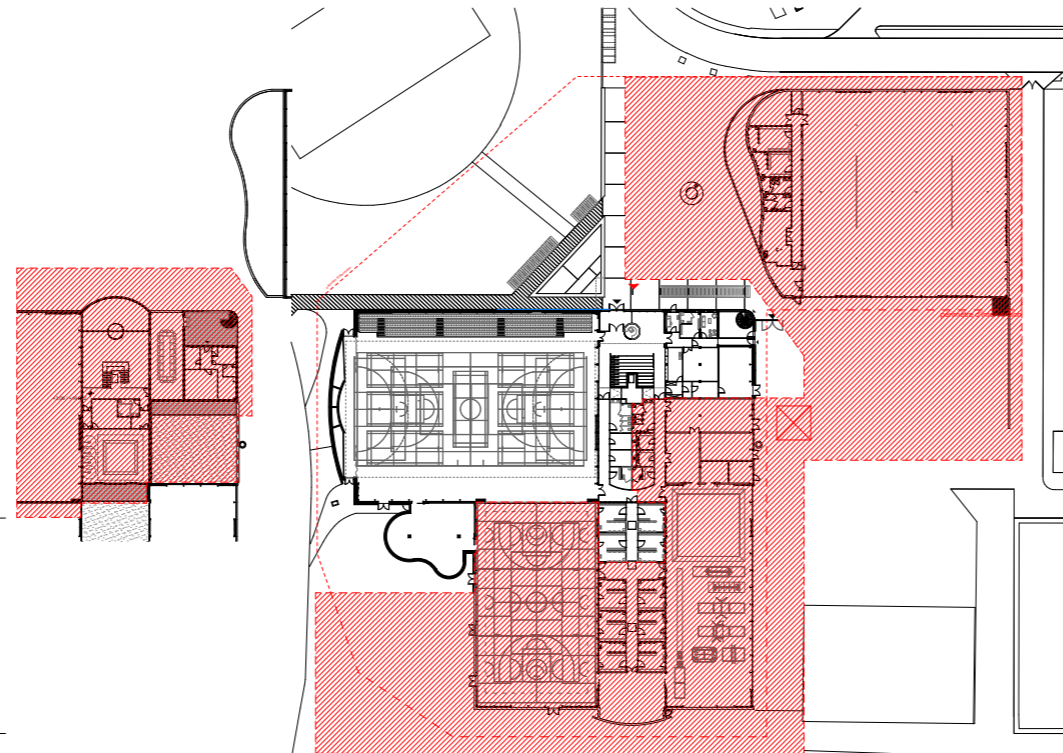
PHASE 1

- Salle multisport 1 et réserve
- Hall et locaux attenants
- Salle de boxe
- Salle de réunion
- Parvis : allée principale et zone ouest



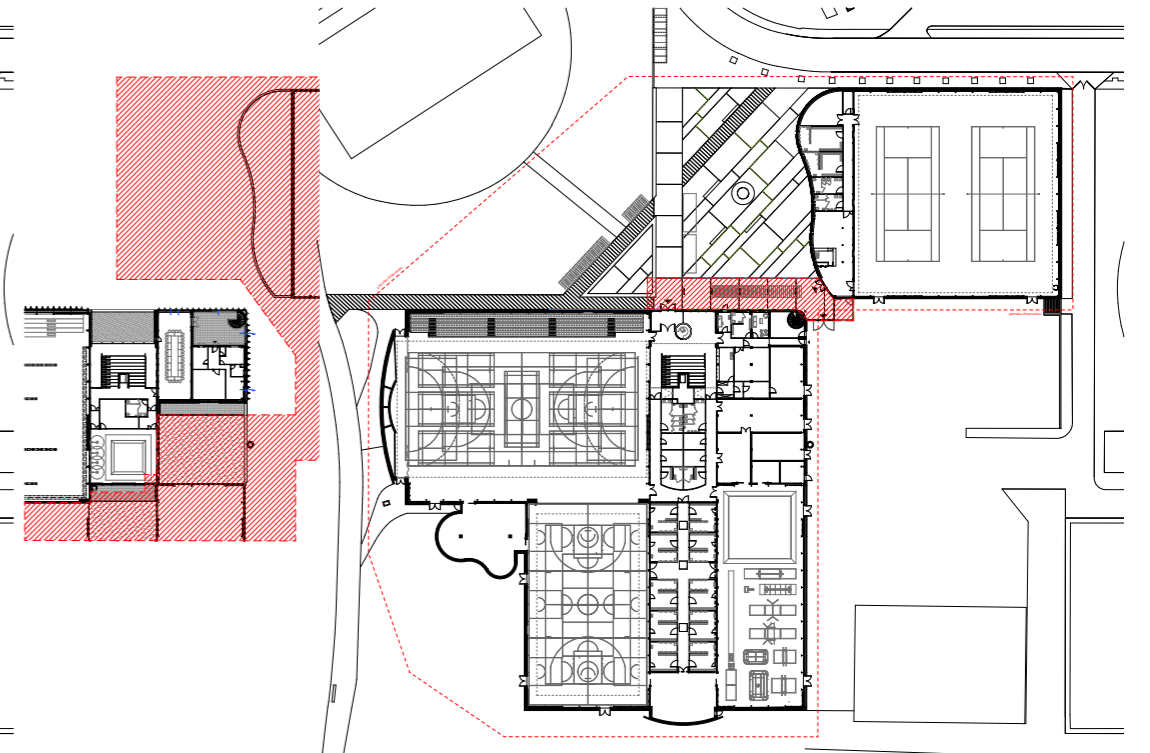
PHASE 2

- Salle multisport 2 et réserve
- Salle de gymnastique et réserve
- Tennis couvert
- Parvis : espace végétalisé et zone est



PHASE 3

- Auvent

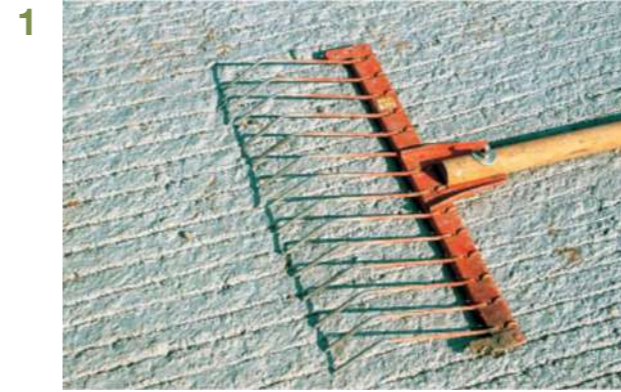


NOTICE PAYSAGERE

AMÉNAGEMENT PAYSAGER



Zones minérales



Palette végétale

Palette végétale : arbres et arbustes



Palette végétale : noues



Palette végétale : massif 1



Typologie massif 2



Typologie massif 3



Typologie massif 4

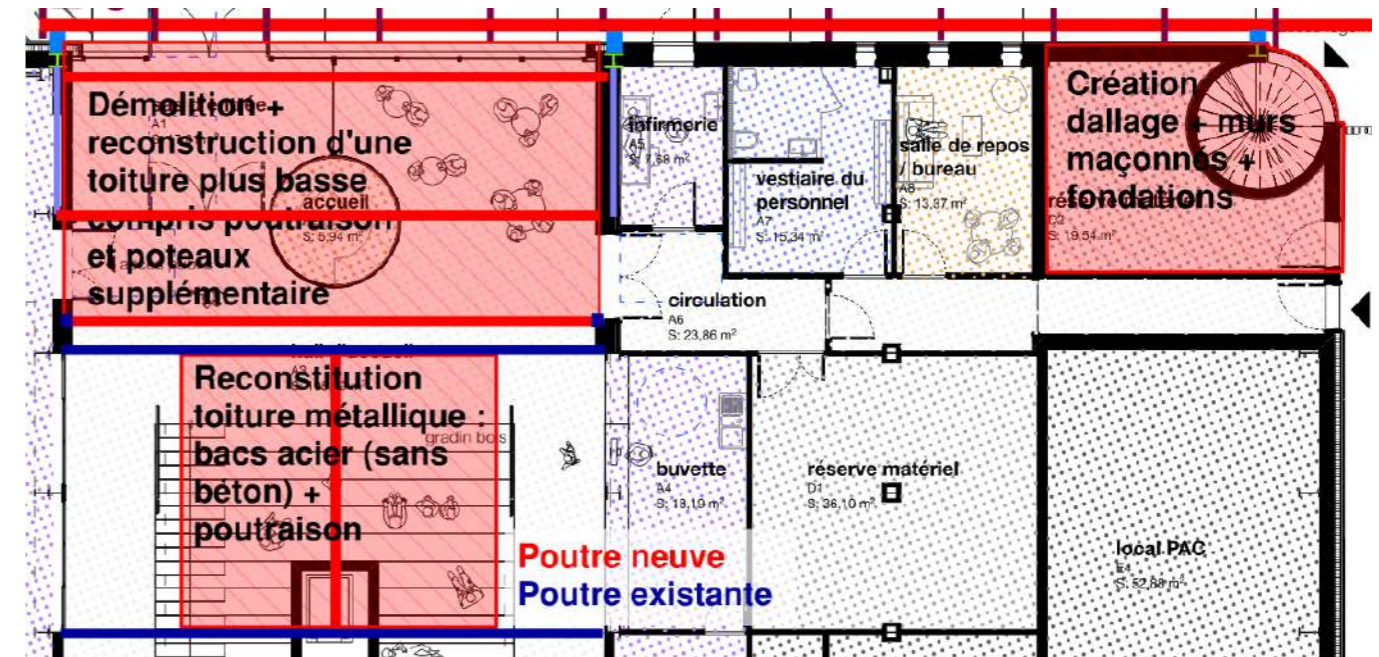


NOTICE STRUCTURE

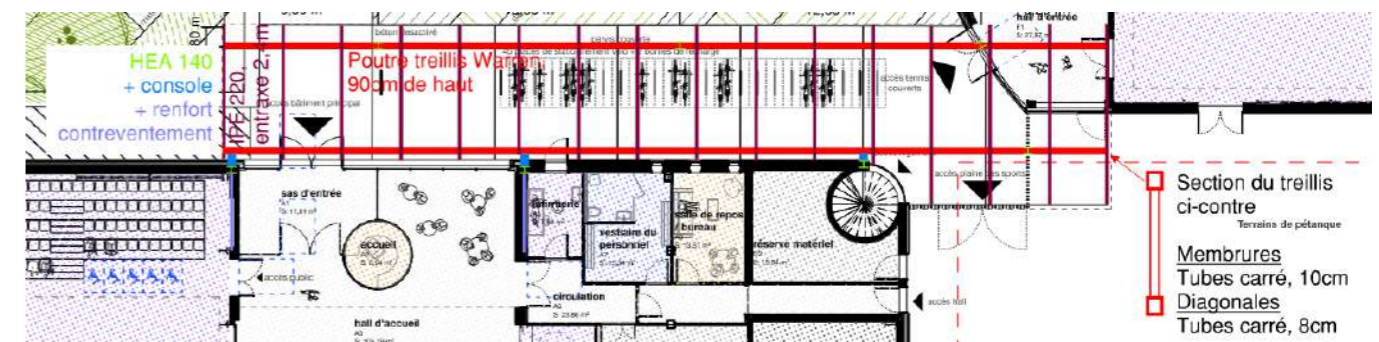
ELEMENTS PROJET

Le projet comprend les interventions structurelles suivantes :

- Renforcement des charpentes des salles multisport 1 et du tennis par ajout de plat métalliques ponctuels fixés sur les profils existants et doublement des pannes secondaires.
- Renforcement des charpentes des salles multisport 2 et de la salle de gymnastique par le doublement des pannes secondaires.
- Travaux de fondation pour la nouvelle façade du hall, le auvent et l'abri moto.
- Création d'une toiture rabaissée au niveau du sas du hall et fermeture de la verrière
- Création d'un dallage dans le nouveau local de rangement sous le logement
- Structure pour le auvent
- Structure pour l'abri moto
- Modification / Agrandissement de certaines fenêtres existantes



Principe structure hall



Principe structure auvent

NOTICE FLUIDE

ELEMENTS PROJET

Le projet comprend les interventions techniques suivantes :

CHAUFFAGE - VENTILATION

- **PRODUCTION D'ÉNERGIE :**

- Remplacement de l'ancienne chaudière OERTLI par une chaudière à condensation neuve.
- Remplacement des pompes de circulation.

- **DISTRIBUTION DE CHALEUR :**

- Conservation des réseaux de distribution de chaleur existant et complément pour la salle multisport 2 et la salle de gym.

- **EMISSION DE CHALEUR :**

- Conservation des réseaux de distribution de chaleur existant et complément pour la salle multisport 2 et la salle de gym.
- Suppression des aérothermes et mise en place de batteries à eau chaude sur les CTA (hors R+1).

- **VENTILATION :**

- Type double flux pour les grandes salles.
- Centrale de traitement d'air décentralisé pour la salle de réunion et la salle de boxe.
- Régulation par programmation journalière et hebdomadaire avec fonctions hors présence / présence / free-cooling

ÉLECTRICITÉ

- Remplacement du système de sonorisation de la salle multisport 1
- Mise en oeuvre d'un système de projection dans la salle de réunion
- Parachèvement éclairage LED
- Remplacement centrale incendie
- Travaux parvis (coffret électriques, éclairage architectural)

OPTION PAC

- A définir en APD en fonction de l'étude thermique

NOTICE HQE

OBJECTIF PROJET

Nous maintenons l'objectif du projet : atteindre le **decret tertiaire 2050**.

> étude thermique complète qui sera réalisé à l'APD permettre de vérifier nos hypothèse.

> la mise en place d'une étude de simulation thermique dynamique consommation permettrait de déterminer le gain de consommation atteint et donc de valider le seuil décret atteint de manière plus précise. (*mission complémentaire*)

ELEMENTS PROJET

Le projet comprend les interventions suivantes :

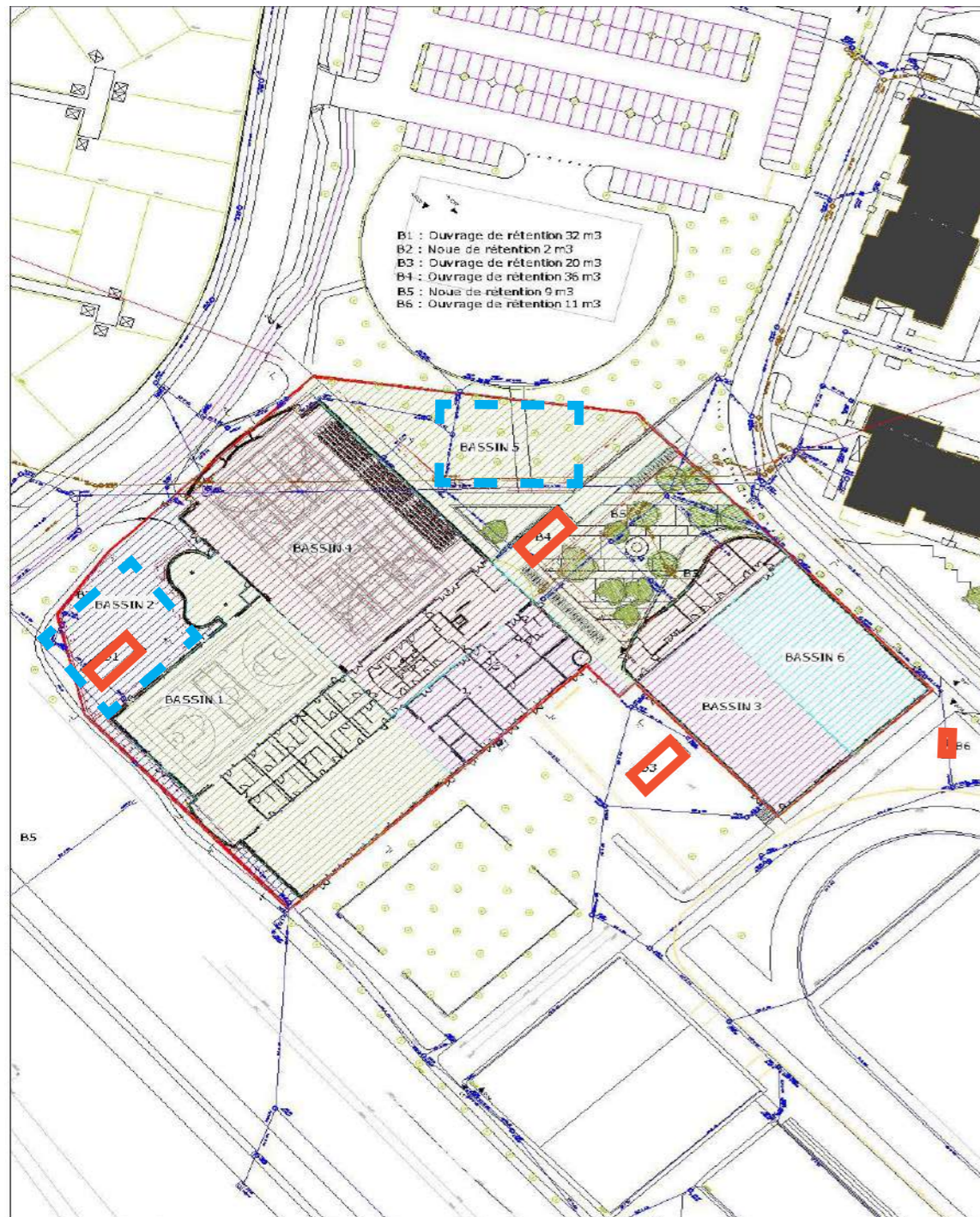
- **ISOLATION TOITURES ET FAÇADES** : Epaisseur de 25cm en toiture et 14 cm en façade pour toutes les espaces chauffés.
- **SUPPRESSION DES PONTS THERMIQUES ET AMELIORATION DE L'ÉTANCHÉITÉ À L'AIR**
- **LIMITATION DES SURFACES VITRÉES**
- **VENTILATION DOUBLE FLUX AVEC SONDE DE CO2**
- **GENERALISATION DE L'ECLAIRAGE LED**
- **MAINTIEN DU PLANCHER CHAUFFANT**
- **PRIVILÉGIER LES SOLUTIONS PASSIVES** : Ouvrants pour la ventilation naturelle, choix du complexe de façade, etc.
- **CHANTIER VERT** : Décompte des consommations, tri des desches avec borderaux de suivi, valorisation, visites trimestriels, mise en place d'un référent chantier.
- **MATÉRIAUX PÉRENNES ET MAINTENANCE AISÉE**

NOTICE VRD

ELEMENTS PROJET

Le projet comprend pour le traitement des eaux pluviales les interventions suivantes :

- Rétection à ciel ouvert dans des noues
- Ouvrages de rétention enterré complémentaire en option





PROJET
**REHABILITATION DU COMPLEXE
SPORTIF PIERRE DE COUBERTIN**
2 Rue Charles Linné
78180 Montigny-le-Bretonneux

N° PROJET
196_MONT

MAITRISE D'OUVRAGE
VILLE DE MONTIGNY LE BRETONNEUX
66 rue de la Mare aux Carats
78180 Montigny le Bretonneux
#Numéro de téléphone du Client
#E-mail du Client

MAITRISE D'OEUVRE
OLGGA architectes
95 rue Montmartre
75002 Paris
01 42 40 08 25
contact@olgga.fr

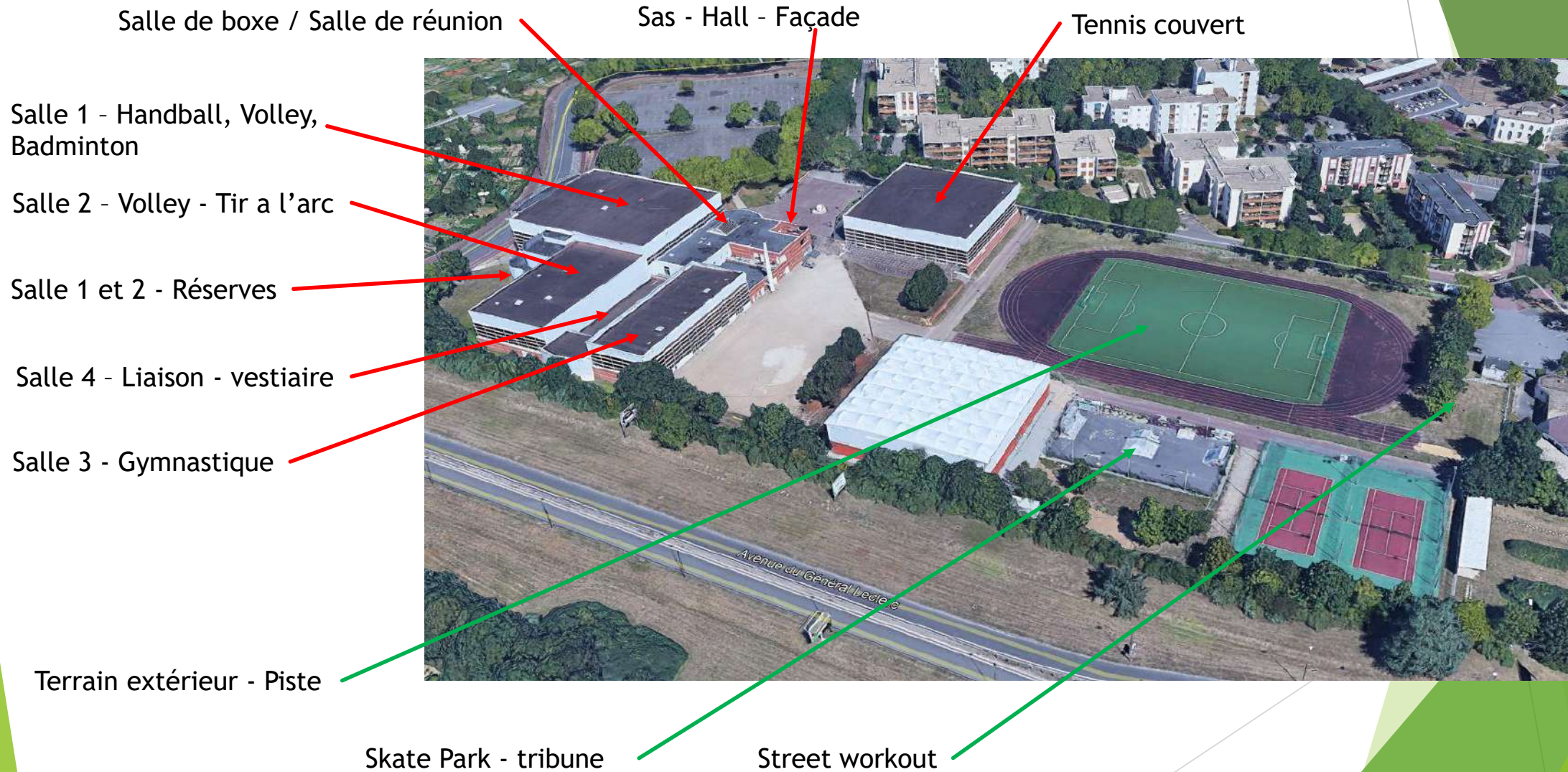
DOCUMENT
Plan de Localisation avec Abords
PHASE
PC

DATE
20/02/2024
ECHELLE
1:5000
DESSINATEUR
JP
FORMAT
A3

Ces plans ne sont pas des plans d'exécution. La représentation des détails ci-contre permet de visualiser la mise en oeuvre des différents éléments architecturaux. Il appartient à chaque corps d'état de vérifier chacun des détails et d'y apporter les modifications nécessaires et de diffuser celle-ci aux corps d'état concernés ainsi qu'au maître d'oeuvre pour validation et prise en compte des détails d'exécution fournis par l'entreprise.

PC1.2

Vue d'ensemble



SQ

Terre d'innovations

PLU

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

7.6. Plan des périmètres de protection et d'inventaire - Natura 2000

Agglomération

ELABORATION

APPROBATION

BLANCOURT
GUYANCOURT
LA VERRÈRE
MAGNY-LES-HAMEAUX
MONTIGNY-LE-BRETONNEUX
TRAPPES
VOISINS-LE-BRETONNEUX

Date de création : 12/11/2015
Date de mise à jour : 31/03/2016
Date d'impression : 07/12/2016

1, rue Eugène-Hénaff - BP 0118 - 78192 Trappes Cedex
Tél. 01 39 44 80 80 www.ssq.fr

**SAINT
QUENTIN
EN YVELINES**
Terre d'innovations

